

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.  
Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

**SOMMAIRE :** Principes de politique du commerce intérieur, par M. Georges De Leener. — Amérique latine (Chronique de l'Étranger). — Chronique : La rationalisation de l'industrie des constructions navales anglaises. L'évolution de l'industrie du fromage en Belgique. — Statistiques.

## PRINCIPES DE POLITIQUE DU COMMERCE INTÉRIEUR

par M. Georges De Leener,

Professeur à l'Université de Bruxelles.

Des oppositions d'intérêts ont surgi entre des entreprises qui participent au commerce intérieur, particulièrement au dernier stade de la distribution de marchandises que constitue le commerce de détail. Des revendications se sont manifestées tendant à réclamer l'intervention de l'Etat et à le solliciter de départager les intérêts concurrents en présence. Des lois sont promulguées dans certains pays dans le but de soumettre certaines formes du commerce de détail à des réglementations allant jusqu'à la proscription. Par ailleurs, l'Etat est l'objet d'instances pressantes à l'effet de corriger dans leurs conditions de concurrence réciproque certaines inégalités qui sont son fait. Enfin, autant que dans tout autre domaine de leurs activités économiques, politiques ou religieuses, le danger est grand dans le commerce intérieur aussi que des hommes abusant de leur puissance portent atteinte aux droits et à la liberté de tiers. Le rôle de l'Etat — et, à notre sens, c'est la seule fonction qui devrait lui être impartie avec la sauvegarde de l'ordre et la défense des frontières — est de refréner de tels abus en défendant la liberté partout où elle est menacée. Ainsi se pose, en matière de commerce intérieur comme en d'autres matières, la question des règles politiques nécessaires pour prévenir de la part des entreprises du commerce des pratiques abusives et pour sauve-

garder leur liberté. La politique du commerce intérieur n'a pas d'autre objet.

\* \*

Il n'est pas douteux que les opérations du commerce intérieur soient souvent fort onéreuses relativement aux prix auxquels les marchandises sont vendues à leurs consommateurs. Autre chose serait d'affirmer en conséquence que leur coût soit toujours exagéré par rapport aux services rendus à la fois aux producteurs ne pouvant rien faire de leurs produits s'ils n'en trouvent le placement sur un marché plus ou moins éloigné et aux consommateurs exposés à manquer des choses essentielles à l'existence s'ils n'en sont pourvus grâce aux productions d'entreprises des plus diverses et des plus dispersées.

Sans doute les conditions chaotiques du monde depuis la grande guerre ont-elles amené dans l'étude des problèmes de la vie chère à la constatation de bénéfices exagérés de certains intermédiaires pendant quelques mois ou quelques années. Ici comme toujours, le temps a fait son œuvre. Dans un ouvrage consacré aux écarts entre les prix de gros et les prix de détail en Belgique (1), les faits nous ont autorisé à con-

(1) GEORGES DE LEENER. *Prix de gros et prix de détail en Belgique*. Editions du COMITÉ CENTRAL INDUSTRIEL DE BELGIQUE. 1932.

clure que, dans leur ensemble, les prix de détail ont suivi, mais parfois avec des retards plus ou moins considérables, la baisse des prix de gros des mêmes marchandises.

Des doléances sont communes au sujet de la prétendue exagération du nombre des intermédiaires. Sans nous aventurer jusqu'à affirmer que jamais leur nombre ne soit excessif, nous tenons pour certain que dans la masse des transactions de détail l'influence de la multiplicité des détaillants n'exerce pas en Belgique d'effets notables. L'excès de leur nombre ne se traduirait pas, en tous cas, par de vraiment sensibles répercussions sur les prix de détail, sauf peut-être quelques exceptions.

Il n'en reste pas moins que de larges perspectives s'ouvrent encore au progrès du commerce intérieur. Des écarts atteignent parfois 60 et 70 p. c. du prix de détail entre les prix à la production de nombre de marchandises et leurs prix à la consommation. Sur de tels écarts, des réductions considérables sont certainement possibles. Leur possibilité est d'ailleurs attestée par les différences anormales constatées dans ces écarts selon les genres de marchandises et selon les pays. D'un autre côté, « l'évolution du petit commerce, qui ne cesse de se manifester, perdurera, comme l'a écrit *E. Bernheim*, sous l'empire des facteurs de libre concurrence et d'émulation. Au même titre que les perfectionnements réalisés à l'aide de ressources plus considérables en hommes et en compétences dans les grandes usines sont assimilés à la longue par les métiers les plus modestes, la perfection des méthodes en application dans les grandes entreprises distributrices se diffusera progressivement jusqu'aux plus minimes exploitations de commerce de détail » (1).

Ce n'est pas à dire que cette foi dans les résultats de l'initiative et de la liberté doive exclure nécessairement toute intervention des pouvoirs publics en matière de commerce intérieur.

\* \* \*

Dans les interventions de l'Etat en matière de commerce intérieur, deux catégories de circonstances doivent être distinguées en tant qu'elles puissent les expliquer ou les justifier.

La première de ces catégories concerne les oppositions d'intérêts entre entreprises participant aux fonctions de distribution des marchandises. Elles se manifestent surtout entre des formes distinctes de ces entreprises. L'Etat a jugé opportun d'en soutenir certaines par l'octroi de privilèges. Dans divers cas, il s'est égaré jusqu'à en soumettre d'autres à des mesures oppressives au mépris de toute liberté. Dans les circonstances les plus générales, il s'est borné à des mesures destinées à sauvegarder au contraire l'exercice de la liberté au profit des unes et des autres.

D'autre part, des interventions de l'Etat dans les mécanismes du commerce intérieur se présentent dans des circonstances où elles paraissent justifiées par des

(1) EMILE BERNHEIM. *Le rôle des grandes entreprises dans le système de la distribution*. Rapport au Congrès de Vienne (mai 1933) de la CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE.

raisons d'intérêt public. Il en est ainsi de lois motivées par le souci de soustraire la masse des consommateurs aux dangers de prix usuraires ou de tromperies sur les marchandises. Toutes les lois du maximum rentrent dans cette catégorie.

Pour sa plus grande part, la police du commerce appartient à la catégorie des interventions de l'Etat destinées à prévenir des abus par lesquels des entreprises commerciales cherchent sciemment à se nuire les unes aux autres. Elle s'entend de mesures les plus diverses dans leurs objectifs particuliers, mais ayant pour caractère commun de protéger les intérêts d'entreprises menacées dans l'exercice de leurs droits et dans la sauvegarde de leur capital par le fait d'abus de la part de tiers.

Le gouvernement belge a pris l'initiative de l'élaboration d'un projet général de police du commerce, auquel le Conseil supérieur des classes moyennes a proposé d'importantes modifications sans que le Parlement n'en soit encore utilement saisi.

De la police du commerce relèvent des dispositions telles que celles concernant le registre du commerce et aussi ce que l'on a appelé la carte du commerce, destinée à constituer pour tout commerçant une sorte de pièce d'identité particulière.

Dans tous les pays où existent des dispositions légales sur la police du commerce, la protection contre la concurrence déloyale constitue une part importante de ces dispositions. La concurrence déloyale y est définie par la loi à la différence de la Belgique, où elle est une notion qui se dégage exclusivement d'une jurisprudence d'ailleurs abondante.

Des dispositions légales plus ou moins restrictives concernent les ventes publiques aux enchères de marchandises neuves. Ces ventes sont réglementées en Belgique par la loi du 20 mai 1846.

L'exercice du commerce de colportage est depuis longtemps en butte aux réclamations du commerce sédentaire. Le reproche est adressé aux colporteurs de se livrer au commerce dans des conditions qui ne donnent pas les garanties du commerce de détaillants fixés à demeure. Des dispositions diverses, selon les pays, soumettent l'exercice du colportage à certaines restrictions et à une surveillance appropriées.

Si les règles de la police du commerce constituent essentiellement des garanties assurées aux entreprises commerciales dans leurs rapports entre elles, certaines de ces dispositions ont aussi pour effet de sauvegarder les intérêts des acheteurs. Il en est ainsi en partie de l'institution du registre du commerce et de la carte du commerce qui fournissent au public une défense contre les exactions éventuelles de marchands marions.

On peut en dire autant des mesures de prévention contre les abus de concurrence déloyale. Dans la mesure où des marchands trompent le public en se livrant à des procédés de concurrence illicite, toutes les dispositions légales destinées à prévenir ceux-ci servent en même temps le public.

Il en est de même encore en matière de ventes publiques aux enchères, qui peuvent être l'occasion de trompe-l'œil au détriment d'acheteurs crédules et qui les laissent sans recours après qu'ils ont reconnu le défaut de la marchandise. Le danger du colportage est le même pour le public exposé à acheter bénévolement des marchandises frelatées ou impropres à la consommation. On comprend ainsi que des dispositions légales excluent du commerce de colportage dans certains pays la vente de marchandises dont la conservation est difficile.

Des considérations analogues fondées sur l'opportunité de mesures destinées à parer aux effets de la crédulité du public ou à l'aider dans un choix de la marchandise expliquent l'action de l'Etat en matière d'affichage obligatoire des prix de détail. On sait que l'arrêté royal belge du 18 octobre 1923 oblige à l'affichage des prix tout exploitant de magasins de détail qui expose en vente des denrées ou marchandises de première nécessité.

Le but poursuivi par l'affichage des prix n'est pas entièrement atteint si le public est exposé aux dangers de confusions entre des qualités ou catégories distinctes d'une même marchandise. D'un autre côté, l'appréciation au sens strict par le public d'une marchandise qui lui est offerte en vente est utilement facilitée par des précisions sur sa nature, sur son origine, sur sa composition, etc. Des prescriptions légales des plus sévères ont été édictées à ces fins multiples. Telle l'obligation existant en Belgique de mentions distinctives, soit de la viande fraîche et de la viande congelée ou réfrigérée, soit de la viande de bétail indigène et de la viande étrangère.

Le souci de la sauvegarde des intérêts des consommateurs détermine les autorités à intervenir jusqu'à fixer les prix de détail en périodes de troubles économiques profonds. C'est la question des lois des maxima dont l'histoire rapporte la succession des échecs sans exception. Récemment, des mesures plus limitées ont été prises par des gouvernements pour exercer une contrainte sur la baisse des prix. Telles furent les objectifs d'interventions du gouvernement fasciste italien et du gouvernement d'Empire en Allemagne. Sans nous arrêter à de plus amples commentaires, nous nous bornerons à faire observer que par le seul jeu de la liberté et de la concurrence, l'index des prix de détail a baissé en Belgique de plus de 22 p. c. de décembre 1929 à juin 1933.

Des dispositions pénales édictées contre les hausses artificielles de prix doivent être rapprochées des présentes considérations. Dans leur essence, de telles dispositions pourraient avoir pour conséquence de prohiber toute action concertée sur les prix, dont de nombreux syndicats industriels font leur principal objectif. La carence de la généralité de ces dispositions pénales s'avère à ce point que cette action concertée reste, en matière de prix du commerce, en réalité soustraite à leur application.

Aux mêmes questions d'intervention de l'Etat soit dans le sens de la sauvegarde des intérêts des entreprises commerciales, soit dans le sens de la protection

de l'intérêt public, se rattachent des problèmes spéciaux dont certains offrent une importance considérable. Telle est la question des ventes avec primes. Leurs inconvénients ont paru pouvoir motiver, dans certains pays, le dépôt de projets de loi destinés à les interdire. Tout en étant d'avis que la vente en détail sans prime d'aucune sorte est plus conforme à l'économie générale du commerce, nous n'estimons pas qu'il convienne de légiférer pour interdire l'octroi de primes. Toute législation risquerait de ne pas être adéquate au but à atteindre. Il faut plutôt compter sur l'éducation du public pour qu'il se garde des trompe-l'œil que constituent souvent les primes. Puisque nombre de commerçants sont opposés à celles-ci, les organes attitrés de la représentation des intérêts du commerce paraissent tout indiqués pour prendre l'initiative de mesures de défense contre les primes.

La pratique des prix imposés rentre parmi les objets particuliers des interventions de l'Etat motivées à la fois par certains intérêts des entreprises de commerce et par les intérêts du public consommateur. En Allemagne, un décret du 17 janvier 1931 a frappé d'interdiction le système des prix imposés. Celui-ci tombe aussi sous le coup de dispositions pénales plus générales de la loi américaine. Le mal des prix imposés réside non dans leur système même, mais dans l'exagération éventuelle des prix exigés par les producteurs ou des prélèvements imposés aux intermédiaires. Les consommateurs sont d'autant mieux à même de se défendre que les prix imposés sont appliqués à des marchandises vendues sous des marques connues, à l'égard desquelles une proscription de leur part serait facile s'ils jugeaient opportun de s'en donner la peine.

L'extension des méthodes de ventes à tempérament a suscité de vives appréhensions. Une enquête officielle poursuivie récemment en Hollande a établi que des abus étaient fréquents, surtout de la part de démarcheurs peu scrupuleux. Vis-à-vis des abus auxquels elles donnent lieu, la question se pose de savoir si la loi doit faciliter les ventes à tempérament en procurant au donneur de crédit la garantie d'un privilège indiscutable sur les marchandises qui en font l'objet. Dans l'état actuel de la jurisprudence belge, cette garantie est inexistante à l'égard de la masse des créanciers d'acheteurs défaillants. Non seulement l'Etat peut ne rien faire pour améliorer la sécurité des prêteurs de l'espèce, mais il peut estimer en outre utile de réglementer les ventes à tempérament dans le but de parer le plus possible aux dangers d'abus, surtout de la part des vendeurs ou de leurs représentants. Une réglementation légale a été proposée en ce sens en Hollande.

\* \* \*

Rien ne paraîtrait plus simple à première vue que l'abstention totale d'interventions des pouvoirs publics à l'égard des formes concurrentes du commerce. Encore que cette abstention consacrerait avec avantage leur complète neutralité dans les oppositions d'intérêts nées de la concurrence, elle n'est pas souhaitable dans tous les cas ni nécessairement possible.

L'intervention des pouvoirs publics doit être louée sans réserve dans certaines circonstances où elle facilite ou favorise l'établissement de bourses aux marchandises et le fonctionnement de marchés du commerce, comme les marchés publics dans les grandes villes. Leur intervention a parfois pour objet inverse l'interdiction de certains genres d'opérations, comme les opérations à terme en céréales et en produits de la meunerie en Allemagne.

Les besoins financiers ont déterminé les Etats à rechercher une matière imposable dans les transactions auxquelles se livrent les entreprises du commerce et dans les résultats de leur exploitation. Selon les conditions dans lesquelles les impôts et taxes sont levés, des inégalités surviennent qui constituent un privilège à l'avantage de certaines formes du commerce dont l'Etat favorise ainsi le développement. Cette faveur n'est pas toujours consciente ou délibérée. Elle est éventuellement le résultat de différences de modes de taxation nécessitées par les circonstances. Elle peut être, par contre, octroyée de propos délibéré pour des raisons d'ordre politique ou social comme lorsque, dans divers pays, le législateur eut le souci de favoriser la création de sociétés coopératives dans l'intérêt de la classe ouvrière.

A la vérité, une règle devrait être suivie en matière de régime fiscal des opérations du commerce et des entreprises se livrant à celui-ci, suivant laquelle l'égalité de la marchandise devant l'impôt serait assurée dans tous les cas. Cette règle s'appuie à la fois sur la raison et sur l'équité. Elle signifie que les charges fiscales supportées, à titres divers par une marchandise doivent être les mêmes quels que soient les organes intervenant dans sa distribution commerciale. Elle signifie aussi que, quels que soient ces organes, le bénéfice résultant de ces interventions pour les diverses catégories d'entreprises y participant doit être traité de façon égale comme matière imposable dans le chef de toutes ces catégories.

Selon cette règle, le kilogramme de café acheté par une ménagère dans un grand magasin, dans un magasin de détail indépendant, dans un magasin à succursales multiples ou dans une coopérative doit avoir subi depuis son entrée dans le pays, à raison de taxes et impôts de l'Etat et des divers pouvoirs publics, les mêmes charges fiscales directes ou indirectes, quelle que soit la voie suivie en passant de l'importateur au consommateur.

On ne conçoit pas que la question des privilèges des sociétés coopératives puisse faire exception à l'application générale de cette règle de neutralité de l'Etat entre les diverses formes d'entreprises se disputant le commerce des marchandises.

Des interventions de l'Etat ont souvent été réclamées dans un but d'hostilité manifeste contre les modes de distribution au détail exploités par de grandes entreprises.

Les grands magasins ont été l'objet aux Etats-Unis, vers 1895, de tentatives de législations destinées à contrarier leur développement et des Etats votèrent des

lois particulières qui les frappèrent dans ce but de taxes spéciales. Avec le temps, l'agitation contre les grands magasins se calma et l'opinion publique se rangea à la juste considération des avantages qu'ils apportent à la communauté. Leur existence est aujourd'hui un fait contre lequel nul ne songe plus à s'insurger.

Depuis quelques années, ce sont les magasins à succursales multiples qui sont devenus aux Etats-Unis aussi la visée de mesures légales inspirées du même esprit d'opposition. Celles-ci consistent en charges fiscales exceptionnelles imposées dans quelques Etats dans le but de constituer, dans la concurrence entre les diverses formes de commerce de détail, un handicap pour les magasins à succursales multiples. Elles ne sont motivées autrement que par les circonstances de leur concurrence aux entreprises de commerce de détail, outre quelques prétextes inconsistants tels que la prétendue infériorité de qualité des marchandises vendues par les succursales multiples, leurs tromperies sur les poids et les mesures, leur concentration en quelques mains et l'absence d'intérêt qu'elles manifesteraient à l'égard des affaires des localités où elles sont établies ainsi qu'à l'égard des banques locales.

Les plus récentes interventions des pouvoirs publics dans la concurrence entre les commerces de détail ont pour objet les magasins à prix uniques, qui constituent le dernier venu parmi leurs divers modes. L'ouverture de nouveaux magasins à prix uniques a été interdite en Allemagne pour un terme illimité. Des interdictions de même ordre sont en vigueur en Autriche et elles sont réclamées dans divers autres pays.

\* \* \*

La considération des circonstances dans lesquelles se posent les problèmes de la politique du commerce intérieur ne laisse aucun doute, à notre sens, sur la confiance qui doit être conservée dans la liberté.

Les cas principaux dans lesquels des interventions de l'Etat paraissent justifiées concernent les dangers auxquels le public serait exposé par le fait de son ignorance ou de son incapacité à se défendre, comme en matière de garanties de poids ou de mesures ou de possibilités de tromperies sur la qualité des produits. D'autres cas sont ceux où il s'agit de faciliter au public sa propre défense, grâce à des dispositions légales rendant obligatoire l'affichage des prix des marchandises. Dans une dernière catégorie, il s'agit enfin de fournir par le moyen de dispositions légales appropriées, aux entreprises subissant des dommages par le fait d'autres entreprises de commerce, la possibilité de se défendre avec facilité et d'obtenir réparation.

Hors ces circonstances, plus l'Etat intervient dans les mécanismes du commerce intérieur et plus il en fausse les rouages et en contrarie l'économie. Si en dehors de ces quelques catégories, des interventions de l'Etat sont justifiées, ce ne peut être que pour assurer par des moyens divers et notamment par les redressements ou allègements nécessaires en matière fiscale, l'égalité de possibilités extrinsèques pour toutes les

entreprises jouant leur rôle dans le commerce intérieur. Ce n'est pas du tout à dire que l'égalité doive être rétablie par des procédés artificiels entre deux genres d'entreprises dont l'un est intrinsèquement inférieur à l'autre dans le rendement de ses opérations et dans les facilités et avantages offerts au public. L'égalité en question est l'égalité de possibilités telle que l'Etat doit la faire prévaloir par sa neutralité entre toutes les formes de commerce concurrentes en s'abstenant de mesures de nature à favoriser les unes au détriment des autres.

Depuis un siècle et demi surtout que les conditions économiques ont permis que des modes nouveaux ou l'extension de certains modes de commerce révolutionnent le monde, il n'est aucun des anciens modes qui soit disparu.

C'est qu'il y a place pour tous au soleil, parce que chacun de ces modes répond à des besoins différents et parce que, sous l'empire de la nécessité, des modes de commerce menacés dans leur existence ont réagi par des ajustements aux nouvelles conditions de la concurrence.

Surtout, on ne se rend pas assez compte des possibilités d'expansion simultanée des divers modes de

distribution. Une erreur commune incline à faire considérer la masse des transactions commerciales comme une quantité fixe et limitée. Or, la situation est toute autre. La masse des transactions est susceptible de croître sans limite. Elle est ce qu'en font les mécanismes de la distribution parce que ceux-ci créent en partie les besoins et que même sans leur concours, la production étoufferait faute de débouchés. Ainsi les entreprises commerciales qui contribuent à l'accroissement de la masse des transactions, tout en prenant leur part dans cet accroissement, élargissent en même temps la part susceptible de revenir aux entreprises de modalités concurrentes, si celles-ci sont assez diligentes pour s'en saisir au mieux des circonstances.

Le fait cardinal est que le commerce conserve son maximum de plasticité dans l'instauration de nouvelles modalités comme dans l'ajustement des modalités anciennes. Dans l'instauration des unes et dans l'ajustement des autres, l'essentiel est encore que sous l'empire de la concurrence, la tendance constante soit à l'abaissement des frais de commerce. Le jour où, par le fait de la politique du commerce intérieur, telle cesserait d'être la règle, le glas commencerait à retentir sur notre civilisation pour ne plus cesser de sonner jusqu'à son épuisement total.

## L'AMÉRIQUE LATINE

### (CHRONIQUE DE L'ÉTRANGER.)

#### APERÇU D'ENSEMBLE.

Dans notre dernière chronique de l'Amérique latine (1), nous avons envisagé la situation de ce Continent en nous plaçant au point de vue des différentes industries et productions : industrie minière, industrie du nitrate, productions du café, de la viande et du blé. Nous avons montré quelles étaient, dans chacun de ces cas, les difficultés nées du déséquilibre mondial entre la production et la consommation. Depuis lors, les événements se sont précipités car la crise a particulièrement atteint les pays de l'Amérique latine et, à quelques exceptions près, elle a revêtu les aspects suivants : forte contraction du commerce extérieur, mais maintien fréquent d'un solde favorable ; inflation intérieure et non-paiement des dettes extérieures ; désordres financiers allant jusqu'au non-paiement des fonctionnaires et des fournisseurs. Des crises politiques revêtant souvent des aspects révolutionnaires se sont manifestées dans un certain nombre des nations en cause. C'est ainsi que le Chili a connu en un an six révolutions dont certaines ont entraîné des effusions de sang.

La contraction du commerce extérieur provient surtout de la baisse considérable des *prix* du café, du blé, du bétail, des métaux non ferreux et des nitrates, mais les *quantités* ont également souffert, puisque la production mondiale s'est accrue dans des proportions supérieures à l'extension de la consommation, que l'Empire britannique, gros client des pays sud-américains, a cherché, par les accords d'Ottawa, à développer le commerce inter-impérial, ce qui devait nuire au commerce séculaire de la Grande-Bretagne avec l'Argentine, notamment.

Ces nations, disions-nous, maintiennent en général un solde favorable de leur balance commerciale. Dans de vieux pays, comme l'Angleterre, la France, la Belgique, l'existence d'un solde favorable de la balance commerciale présente moins d'importance que dans ces pays nouvellement développés. En effet, les vieilles nations ont des rentrées invisibles considérables qui compensent le déficit commercial. Elles ont en outre une économie nationale extrêmement diversifiée permettant des compensations réparatrices ; mais dans les pays qui, comme le Chili, l'Argentine, le Brésil, etc., n'ont pas su faire de placements extérieurs, bien au contraire et ont une lourde dette extérieure, l'équilibre de la balance commerciale présente, pour la tenue du change notamment, une signification toute spéciale.

(1) Cfr. *Bulletin B. N. B.*, du 10 juin 1930.

On comprend dès lors qu'ils se félicitent d'avoir pu maintenir en général un solde favorable.

Mais cela indique des privations considérables et, pour les habitants, pour les nations industrielles d'Europe et les Etats-Unis, une sérieuse diminution des transactions avec des clients importants.

D'une façon générale, les observateurs, qui ont visité les pays d'Amérique latine au cours des dernières années, considèrent que la crise mondiale, qui les a particulièrement touchés, a eu comme conséquence, en les forçant à se replier sur eux-mêmes, de leur faire développer les industries nationales destinées à satisfaire aux besoins courants de la population. L'observation a été faite expressément au Chili, en Argentine et en Colombie, où la crise n'a nullement ralenti, par exemple, l'activité du bâtiment. Lorsque la crise mondiale sera résolue, les pays en cause en sortiront avec une structure économique et sociale plus équilibrée et caractérisée par la multiplication des industries de base et de consommation, par un certain développement de l'artisanat et un renforcement des classes moyennes. Le déséquilibre social souvent souligné pour ces nations et provenant de l'hiatus existant entre la haute société et la masse du peuple pourrait se trouver ainsi atténué.

La plupart des pays d'Amérique latine se trouvent devant un déséquilibre profond de la balance des comptes et étant menacés d'un avilissement de leur change, malgré l'état favorable de la balance commerciale, ont préféré recourir à des mesures d'autorité plutôt que d'abandonner les changes à eux-mêmes.

La liste des Etats qui ont suspendu le service de leur dette extérieure, qui ont décrété le moratoire de tous les engagements publics et privés envers l'étranger, qui interdisent la sortie des devises et établissent des accords de compensation avec les pays créanciers, devrait inclure la plupart des pays de l'Amérique latine ; certains de ceux-ci ont d'ailleurs dû recourir à l'inflation, inflation assez modérée toutefois. Le fonctionnement des caisses de conversion s'est avéré défectueux et, dans certains cas, illusoire. Ici se fait sentir plus que partout ailleurs la nécessité de confier les mouvements de la monnaie et des changes à une banque centrale exerçant une action coordonnée et soutenue à la fois sur la circulation fiduciaire et sur le crédit, et non point à une simple caisse de conversion se limitant à l'échange de l'or contre billets.

Aux désordres économiques des pays de l'Amérique sont venus s'ajouter des désordres politiques : on a revu l'ère des *pronunciamentos* et des révolutions.

Sans doute la crise en a été souvent ou la cause ou l'occasion, mais ces bouleversements ont encore ajouté à l'instabilité et n'ont pas favorisé le crédit des pays en cause. Une certaine stabilisation se constate dans ces derniers mois ; mais il restera qu'une ère de troubles politiques, qu'on croyait définitivement close, s'est malgré tout rouverte et qu'un sentiment d'inquiétude survivra.

D'une manière générale la crise a entraîné le repliement sur eux-mêmes des pays de l'Amérique latine, et, en les sevrant des capitaux étrangers auxquels ils s'étaient habitués à recourir peut-être trop facilement, n'a pas été, quelles que soient les difficultés du moment, sans effet bienfaisant. Car il est de toute évidence qu'un pays ne peut devenir prospère que s'il arrive à une accumulation de capital propre : entre celui-ci et les fonds empruntés à l'étranger il doit régner un équilibre, déterminé par les circonstances locales. La renonciation à tout apport étranger ralentit considérablement l'évolution, le recours exclusif à l'emprunt extérieur empêche toute accumulation interne et draine le pays de sa substance.

#### LE CHILI.

La vie économique du Chili est dominée par l'exploitation des carrières de nitrate dans les déserts de la région septentrionale, dont les petits ports côtiers du Pacifique sont l'exutoire naturel. Les mines de cuivre sont situées également dans cette région.

Les caractéristiques générales de ces deux industries sont les suivantes : dépendance étroite à l'égard du capital étranger ; subordination presque complète aux marchés étrangers ; création, de toutes pièces, de camps de travail et de cités industrielles dont l'existence est étroitement subordonnée à l'activité de la production. Vienne une crise et, les exploitations fermées, les camps de travail sont également dissous. Les ouvriers sont rapatriés vers les provinces du sud, plus fertiles, et vers la capitale, qui se trouvent engorgées de chômeurs accompagnés de leur famille et pour lesquels il n'existe pas, normalement, de moyens de se loger ni de possibilités d'emploi.

Les petits ports de la côte du Pacifique sont réduits à une inactivité complète dès que les transports de nitrate et de cuivre sont arrêtés et ces régions, extrêmement sèches et complètement stériles, se trouvent privées de toutes ressources financières, ressources dont elles ont cependant besoin pour acquérir les produits alimentaires du sud du Chili et de l'Argentine.

Dans le sud, pluvieux et fertile, la vie économique est beaucoup mieux équilibrée puisqu'elle repose sur une organisation agricole et pastorale, sur un certain nombre d'industries de consommation et sur l'exportation de divers produits alimentaires, tels que le vin, les fruits, les conserves.

Telle se présente la structure économique du Chili à l'heure actuelle. Sous le Gouvernement Ibañez, la concurrence faite par le nitrate synthétique aux produits naturels avait déterminé le pouvoir exécutif à

une tentative de réorganisation de l'industrie nitratère chilienne. Le Gouvernement disposait de gisements importants ; il percevait une taxe sur l'exportation du nitrate, taxe qui, pendant des années, avait alimenté le budget dans de fortes proportions.

En février 1931, l'effort de réorganisation, par le Gouvernement, de l'industrie nitratère a été basé sur le principe suivant : abandon des recettes d'Etat sur l'exportation du nitrate, *pooling* des gisements d'Etat et des gisements privés, concentration des entreprises en une compagnie unique, amélioration importante de l'outillage. La nouvelle société, la Cosach (Compañía de Salitre de Chile), fut créée au capital de 75 millions de livres sterling, le Gouvernement recevant la moitié des actions en rémunération de ses apports en nature et de sa renonciation à l'impôt ; 37 entreprises représentant la quasi totalité de la production chilienne fusionnèrent pour entrer dans la nouvelle société.

Un procédé d'exploitation nouveau, patronné par le groupe financier Guggenheim, devait être mis en application, mais bientôt la crise mondiale arrêta presque complètement les exportations de nitrate de soude chilien. En 1930, elles atteignaient une moyenne mensuelle de 148.000 tonnes ; en 1931, 121.000 tonnes pour tomber à 148 tonnes par mois à fin 1932. La nouvelle compagnie a donc subi des pertes rapides et intenses qui ont amené le Gouvernement à envisager la réorganisation de la société dont il avait été l'animateur. La dissolution de la Cosach ne s'est pas faite très rapidement car le Gouvernement chilien s'efforçait de sauvegarder les différents intérêts en présence et il se trouvait arrêté par des difficultés d'ordre juridique.

Il est remarquable que les différents gouvernements révolutionnaires qui se sont succédés depuis la chute du gouvernement Ibañez ont tous mis à l'ordre de leurs travaux la dissolution et la réorganisation de la Cosach mais que, seul, le dernier gouvernement, revenu d'ailleurs à un régime parlementaire plus ou moins régulier, a osé prendre l'initiative de la dissolution.

Au moment où ont été décidées la dissolution et la réorganisation de la société à monopole, on s'est imaginé que la vente du nitrate pourrait redevenir libre. Il va de soi que, considérant l'importance des recettes déterminées par l'exploitation du nitrate dans le budget chilien, le Gouvernement ne se trouvait pas en mesure de prendre une initiative aussi grosse de conséquences et, en réalité, la dissolution de la Cosach ne fait que prélude à un assainissement financier et à une réorganisation juridique facilitant l'exploitation.

C'est ainsi que la Cosach sera remplacée par une nouvelle société dont le capital ne représentera que 50 p. c. de l'ancien. On recourrait également à une division des exploitations, les unes, utilisant le nouveau procédé Guggenheim, les autres travaillant d'après les anciennes méthodes.

Comme le gouvernement chilien se trouve actuellement en face d'une crise de chômage intense, il attache

beaucoup d'importance aux procédés de travail lui permettant d'utiliser plus de main-d'œuvre. Les anciens procédés de fabrication permettraient de réembaucher un nombre assez considérable d'ouvriers; en outre, les nouvelles installations se sont révélées extrêmement coûteuses par les charges de capital qu'elles entraînent. Celles-ci sont déjà lourdes lorsque les exploitations marchent à plein; lorsque la production se poursuit, au contraire, à une échelle réduite — et tel est le cas, actuellement — l'amortissement du capital ne peut plus être assuré, sans même parler de la rémunération, à laquelle sont intéressés les actionnaires étrangers et l'Etat.

La production du cuivre s'était fortement développée au Chili depuis la guerre sous l'influence d'intérêts financiers et industriels nord-américains. Le Chili était arrivé à se classer au deuxième rang des producteurs mondiaux et, en 1929, la production et l'exportation avaient atteint 300.000 tonnes de cuivre en barre. Les bas prix de revient avaient permis de maintenir jusqu'en 1932 une activité de production satisfaisante, mais celle-ci a rapidement fléchi et l'exportation est tombée de 308.000 tonnes en 1929 à 216.000 tonnes en 1930 et 212.000 tonnes en 1931 et à 97.500 tonnes pour les neuf premiers mois de 1932. On trouvera un indice concret de l'intensité de la crise des minerais au Chili en considérant que le nombre des ouvriers occupés est tombé de 93.000, durant le dernier trimestre de 1929, à 24.000 il y a un an, bien que l'Etat accorde des primes aux usines conservant leur personnel.

Par contre, une autre industrie minière se développe en ce moment: c'est celle de l'extraction de l'or. L'extraction de l'or ne jouait plus, dans les dernières années, qu'un rôle insignifiant dans l'activité économique du Chili; mais au cours de 1932, la situation s'est renversée parce que, alors que le gramme d'or valait légalement 5,5 pesos de 6 pences, les organismes officiels l'ont payé 25 pesos le gramme. Grâce à ce concours de l'Etat, diverses entreprises s'organisèrent et purent employer un nombre considérable de chômeurs, qui s'élèverait actuellement à 40.000.

L'extraction s'effectue soit dans des mines, soit dans des chantiers de lavage. Les mines vendent leur production à la Caisse de Crédit minier qui achète les produits d'un millier d'exploitations, occupant quelque 10.000 ouvriers. On voit qu'il s'agit de très petites exploitations, quasi artisanales. Les chantiers de lavage appartiennent à trois classes: ceux des particuliers, ceux que l'Etat exploite directement et ceux qui sont concédés par celui-ci. Les 70 chantiers des deux derniers groupes sont organisés et contrôlés par une institution spéciale: ils occupent 15.300 ouvriers.

L'Etat paie aux concessionnaires des primes par ouvrier embauché et maintenu au travail; il achète l'or à des conditions défavorables et le rendement ouvrier est très faible par suite de la teneur réduite des sables lavés. Il est évident que cette industrie ne peut pas être considérée comme normalement rentable mais, ainsi que nous l'avons dit plus haut, le Chili espère en tirer des avantages empiriques: augmenter

l'encaisse-or de la Banque centrale et donner du travail à des chômeurs.

La situation de l'agriculture est assez difficile par suite de la diminution du volume des exportations, conséquence elle-même de l'établissement de barrières douanières et des contingents à l'étranger. Elle a cependant trouvé un certain soulagement temporaire dans l'inflation, qui a compensé légèrement l'appauvrissement du marché intérieur. Depuis quelques années, le Chili s'oriente, et avec succès, vers la production et l'exportation de légumes et de fruits frais et en boîte: c'est ainsi que la vente des raisins de table, des melons, des pommes, des conserves de fruits, etc., serait susceptible de donner des résultats intéressants s'il était possible d'obtenir de légères améliorations en matière de commerce international. La réduction considérable des importations résultant de la chute des exportations et des mesures draconiennes et souvent exagérées de contrôle des changes, a augmenté la demande de produits indigènes, et, comme le faisait remarquer dernièrement *The Economist*, le pays s'est mis, par nécessité, à « acheter chilien ». Il en résulte un véritable boom de certaines industries domestiques, renforcé par l'inflation de l'année dernière.

Le Chili a fortement développé la production et l'exportation de ses vins: les vignobles ont été améliorés depuis quelques années par suite de l'influence d'experts français appelés par les vigneron du Chili. Ces vins sont d'ailleurs importés jusqu'en Belgique où ils servent au coupage des vins de table ordinaires.

L'industrie de la houille s'est ranimée par suite de l'arrêt des importations d'essence automobile. L'industrie charbonnière chilienne a même commencé l'exportation, fournissant ainsi du fret à la marine nationale.

Le gouvernement subsidie la fabrication des moteurs à gaz, alors que durant les dernières années, c'étaient les moteurs à explosion qui servaient principalement de producteurs de force. Les grands magasins étrangers établis au Chili sont hors d'état de s'approvisionner en marchandises étrangères et leurs succursales vendent actuellement exclusivement des produits chiliens. Cette situation est évidemment extrêmement difficile pour le capitalisme étranger, mais il apparaît que cette évolution est vue d'un bon œil par la population indigène, qui, en ces temps de crise, marque une certaine hostilité à l'égard du capital étranger qui, cependant, n'est plus rémunéré, tant par suite des conjonctures économiques que par le fait du prince.

Nous avons signalé qu'en 1932 le gouvernement avait eu recours à l'inflation. En effet, il a dû s'adresser à la Banque centrale pour faire face à ses dépenses; l'équilibre budgétaire n'a pu être maintenu que par le non-paiement de la dette extérieure, l'annulation des diverses obligations et l'escompte, par la Banque centrale, de Bons du Trésor et de bons de la Cosach qui, en réalité, jouissant de la garantie de l'Etat, peuvent être assimilés à des Bons du Trésor. On peut dire qu'en 1932, le gouvernement a financé ses dépenses à concurrence de 50 p. c. par le recours au crédit de la Banque centrale.

Cette inflation a approximativement doublé la mon-



naie en circulation. Depuis lors, aucun nouveau recours à la Banque centrale n'a eu lieu et, selon un observateur dont les remarques ont été publiées dans *The Economist*, il semble que le ministère des Finances ne recourra plus, à l'avenir, à ce mode détestable de financement. L'arrêt de l'inflation et la pré-stabilisation de fait qui a suivi ont eu comme conséquence de faire diminuer légèrement le coût de la vie et les prix de gros. Il en est résulté également une amélioration de la situation des banques, mais on signale d'autre part que ces déplorables méthodes de financement amènent, comme partout ailleurs, la création de bourses noires où se négocient à des taux usuraires les bijoux, l'or, les billets de banque étrangers, etc.

Il semble bien cependant que l'opinion chilienne ne réagisse pas aussi violemment à l'inflation, que le ferait chez nous l'opinion moyenne. C'est qu'au Chili, comme dans la plupart des pays d'Amérique latine, l'économie nationale n'est pas encore parfaitement équilibrée. On y recourt facilement aux solutions extrêmes; les changements de gouvernement se transforment en révolutions qui, généralement, ne sont pas sanglantes mais qui cependant peuvent tourner fort mal, comme ç'a été le cas ces derniers temps, pendant lesquels des émeutes violentes ont ensanglanté Santiago.

Il est inutile de dire que ces interventions de la marine, de l'armée, de l'aviation militaire dans les affaires du gouvernement et dans les problèmes économiques sont extrêmement préjudiciables au crédit chilien tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

#### L'ARGENTINE.

L'Argentine est avant tout, comme on le sait, un pays pastoral et agricole, spécialisé dans la production des céréales, des viandes frigorifiées et de la laine. C'est dire combien, depuis ces dernières années, elle a été atteinte par la baisse considérable des prix.

Cependant, si l'on considère les surfaces ensemencées, on constate que les agriculteurs argentins ne réduisent pas leurs cultures et maintiennent toujours un nombreux cheptel. Il est vrai que les cultivateurs essaient de compenser le déficit de certaines cultures en en entreprenant d'autres. Ainsi, la crise du blé a favorisé la culture de la graine de lin. Cette tentative n'a pas donné d'abord les résultats qu'on en espérait, mais actuellement les hauts prix auxquels a atteint cet article doivent avoir une heureuse action. D'une façon générale, l'agriculture argentine tend en ce moment à développer la culture des céréales secondaires en vue de la demande intérieure. Nous trouvons donc ici, dans l'agriculture, la répétition d'un mouvement constaté dans toute l'Amérique latine pour provoquer un équilibre intérieur entre la production et la consommation.

Le gouvernement argentin est resté fidèle à une politique assez libérale, contraire à la politique suivie par les deux autres grands Etats du Continent sud-américain, le Brésil et le Chili.

Sagement il n'a pas cherché à obtenir le relèvement des cours du froment, du maïs et du lin par une pres-

sion officielle sur le marché ou des appuis gouvernementaux: grâce à cette politique judicieuse, le pays n'a pas de stocks, mais a successivement écoulé ses récoltes en bénéficiant de l'action du *Farm Board* des Etats-Unis et des *Wheat Pool* canadiens. Cependant, la province de Tucuman, qui est le principal centre de l'industrie du sucre, en a limité la production et a déterminé les sucreries à établir entre elles des accords pour la régularisation des ventes afin d'absorber les stocks relativement importants.

L'élevage argentin subit depuis des années les conséquences de la crise anglaise, de la dépréciation de la livre sterling et des tendances impérialistes de la Grande-Bretagne, qui réserve une part croissante de ses achats à ses Dominions. C'est ainsi qu'en 1930, l'Argentine fournissait au Royaume-Uni 656.000 quintaux de bœuf frigorifié, qu'elle n'en a plus livré que 586.000 en 1932, alors que la part de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande est passée de 969.000 quintaux à 1.416.000.

Une des grandes richesses de l'Argentine reste son élevage de moutons qui, s'il recule, dans les terres fertiles, devant l'agriculture et l'élevage des bœufs à cornes, occupe toujours des espaces immenses où aucune autre exploitation ne serait économiquement justifiable.

On est assez mal renseigné par les recensements sur le nombre de têtes de moutons constituant le troupeau national. Cependant, voici quelques indications: en 1869, le troupeau s'élevait à 54 millions de têtes; il se montait à 74 millions en 1895 pour descendre ensuite graduellement à 67 millions en 1908, à 43 millions en 1930. Il s'est donc produit, dans l'ensemble, une diminution du troupeau qui a suivi l'arrêt d'exportation de l'agriculture. C'est ainsi qu'on a pu constater une forte diminution graduelle de l'élevage dans les pampas et un accroissement de celui-ci dans la Patagonie et la Terre de Feu. L'élevage des moutons recule donc sans cesse vers des régions où la terre est très bon marché et qui sont en partie impropres à la culture des céréales.

Si les quantités de moutons ont plutôt une tendance à diminuer sur le sol argentin, la production moyenne de laine par année augmente. C'est ainsi que, de 1895 à 1930, elle est passée de 2,78 kilos à 3,40 kilos. Ceci est le résultat de la sélection et de l'introduction de reproducteurs étrangers. Les éleveurs argentins, on le sait, sont d'importants clients des grands élevages anglais spécialisés dans l'élevage des reproducteurs destinés à l'amélioration des troupeaux des grands pays d'élevage où l'art de la sélection ne peut pas être pratiqué dans les mêmes conditions.

Depuis les derniers mois de l'année 1932, le marché des laines s'est réveillé et les prix se sont relevés: il en est résulté une amélioration sensible pour les éleveurs.

\* \* \*

Le problème financier continue à être important en Argentine comme dans tous les autres pays de l'Amérique latine. La diminution des recettes fiscales, consécutive à la baisse des prix et à la crise, a placé

le gouvernement dans une situation difficile qui l'a obligé à majorer les droits de douane, à créer de nouvelles taxes et à réaliser des économies dans l'administration. En 1932, l'administration argentine des finances a mis en application l'impôt sur le revenu et l'impôt global sur le revenu qui, jusqu'à cette époque, n'existaient pas dans la République. Avec la perte au change, le service de la dette absorbe 40 p.c. des ressources ordinaires effectives. Cependant, l'Argentine a pu payer des échéances de sa dette flottante extérieure et obtenir des prorogations pour le surplus.

En mai 1932, le gouvernement a lancé un emprunt patriotique pour faire face à l'arriéré des traitements et des fournitures demeuré impayé. Cet emprunt, émis en titres immédiatement convertibles, a amené la création d'une circulation nouvelle de billets de banque qui a permis de payer les fonctionnaires et les fournisseurs. Mais, dans l'ensemble, la circulation n'a augmenté que de 6 p. c.

On se préoccupe beaucoup actuellement, en Argentine, de la réforme de la banque centrale. Sir Otto Niemeyer, de la Banque d'Angleterre, a été appelé dans ce but en Argentine par le Gouvernement. Sir Otto Niemeyer a basé son projet de réforme sur trois facteurs dominant la structure économique de l'Argentine, à savoir la dépendance du pays par rapport à ses exportations de produits de base ; la liaison rigide qui existe actuellement entre le volume de la monnaie et la balance commerciale et les effets pernicioeux du recours excessif aux emprunts extérieurs. Sir Otto Niemeyer a proposé que les différents ministères cessent d'émettre des emprunts pour leur propre compte, les centralisent et chargent le ministère des finances de leur émission. De même les emprunts extérieurs des gouvernements provinciaux et municipaux devraient être soumis à l'autorisation du ministère des finances, après avis de la nouvelle banque centrale à créer.

Actuellement, l'émission des billets est confiée à la Caisse de conversion, qui, contre or, émet des billets libellés en pesos-papier pour l'usage intérieur et, contre billets, fournit des pesos-or pour le règlement des opérations extérieures, au taux fixé de conversion de 144 pesos-or contre 100 pesos-papier. Ce système a eu le mérite de redresser le système monétaire du pays. Il a bien fonctionné en temps normal. Mais son caractère mécanique a le grave inconvénient qu'en temps de prospérité il exagère la quantité de billets mise en circulation, tandis qu'en temps de crise il la contracte brutalement.

Les autres fonctions qui reviennent normalement à une banque centrale sont partagées entre la Banque de la Nation, qui dispense le crédit, et, actuellement, la Commission de Réescompte et la Commission de Contrôle des changes. Ces trois institutions et la Caisse de conversion représentent approximativement ce que nous considérons comme une banque centrale. Mais si la Caisse de Conversion doit à ses fonctions limitées et légalement définies une certaine indépendance, les

trois autres institutions et notamment la Banque de la Nation dépendent du Gouvernement. Sir Otto Niemeyer a proposé que la nouvelle banque centrale, ou banque de réserve, absorbe la Caisse de Conversion et la Commission de Réescompte. Cette mesure aura pour effet de libérer les fonds de conversion détenus par la « Caisse » et de permettre de les utiliser pour annuler une partie des engagements du gouvernement fédéral envers la Banco de la Nacion, le reste de la dette étant consolidé à la suite d'un traité établissant son remboursement en plusieurs années. Le contrôle des changes est considéré comme un expédient regrettable mais encore nécessaire pendant la période de déséquilibre des changes. Il sera donc maintenu durant le temps pendant lequel l'Argentine s'efforcera de redevenir un marché monétaire libre et fonctionnant normalement.

Les statuts dressés par Sir Otto Niemeyer pour la future Banque de réserve s'inspirent des principes suivants : elle sera constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée d'une durée de 40 ans, dénommée « Banque Centrale de Réserve de l'Argentine ». Son capital sera de 15 millions de pesos m/n divisé en actions de 1000 pesos dont la souscription sera réservée aux banques nationales et étrangères ayant au moins un million de pesos m/n de capital. Les souscriptions des banques seront au prorata de leur capital propre libéré, mais aucune banque ne pourra souscrire plus de 4 p. c. de son propre capital et ne pourra souscrire plus de 3 millions de pesos m/n. Le gouvernement fédéral ne sera pas actionnaire de la nouvelle banque. Le conseil comprendra un président et un vice-président de carrière et sept autres directeurs. Ils nommeront un comité de réescompte consultatif pour l'administration centrale et, s'il est nécessaire, un comité d'escompte pour les succursales de la banque.

La banque aura le monopole de l'émission des billets qui auront cours légal. Les billets ne pourront pas être inférieurs à 5 pesos m/n. Elle pourra acheter et vendre de l'or, accepter des dépôts en compte courant ou à terme non productifs d'intérêt, faire des opérations de changes étrangers, être agent des banques centrales étrangères ou de la Banque des Règlements Internationaux. Elle sera caissier de l'Etat, procédera à l'émission et au service de tous les emprunts du gouvernement, dont elle sera conseiller en ces questions. Elle ne peut souscrire par elle-même ou prendre ferme les emprunts du gouvernement. C'est la nouvelle banque centrale qui créera le système de compensation de l'Argentine. Elle dispensera également du crédit à court terme, sous forme de réescompte des effets de commerce à 90 jours portant deux signatures ou des effets agricoles à deux signatures à 150 jours. La discrimination entre les deux catégories d'effets au point de vue de la durée s'explique par le fait que l'Argentine est avant tout un pays agricole et que les transactions de crédit basées sur l'écoulement de la récolte ou du cheptel sont nécessairement plus longues que les opérations commerciales. C'est une discrimination

que l'on retrouve d'ailleurs dans la charte de tous les pays où l'agriculture joue un rôle primordial.

La banque devra également fixer le taux de réescompte. Elle pourra faire des prêts aux banques actionnaires pour des périodes ne dépassant pas trois mois et à un taux supérieur de 1 p. c. au moins à son propre taux de réescompte. Ces prêts devront être gagés par des effets ou par des valeurs du gouvernement fédéral à concurrence de 60 p. c. du montant prêté.

Comme pour les autres banques centrales modernes, la nouvelle institution argentine ne pourra s'intéresser directement aux affaires, ne pourra accorder de crédits sous aucune forme aux gouvernements provinciaux ou aux municipalités. Les prêts au gouvernement fédéral seront limités à des avances temporaires pour faire face à des déficits de Trésorerie temporaires également. Ces prêts ne pourront dépasser 10 p. c. du total des recettes budgétaires votées par le Parlement. Tout prêt au gouvernement devra être remboursé en un an.

Le rapport de l'encaisse minimum à la circulation a été fixé très bas, à 25 p. c. On se souvient qu'avant la guerre, la proportion de 33 p. c. paraissait normale; après la guerre, les désordres monétaires ont même amené les législateurs à élever cette proportion à 40 p. c.

En réalité, une encaisse or d'un quart de la circulation paraît, dans les circonstances actuelles, très restreinte; en pratique, une gestion prudente l'élargira; le seul avantage réel d'un minimum réduit, c'est qu'il laisse une plus grande latitude en période de crise. Le projet prend d'ailleurs des précautions contre les abus, comme on le verra plus loin.

Sir Otto Niemeyer a maintenu pour la nouvelle banque le principe du Gold Exchange Standard en ce sens que l'encaisse peut comprendre soit de l'or soit des devises étrangères-or. Cette disposition peut paraître assez étonnante au moment où la plupart des banques centrales européennes ont abandonné le Gold Exchange Standard, après une expérience qui n'a été heureuse ni à leur point de vue particulier ni au point de vue général.

Nous avons dit que le rapport minimum de l'encaisse au total des engagements à vue pouvait être de 25 p. c. Toutefois, lorsque la proportion tombe en dessous de 33 p. c., la banque doit relever son taux de réescompte d'un pour-cent par chute de 2 p. c. Si, au cours d'une année, la proportion est tombée trois fois en dessous de 33 p. c., la banque ne pourra payer aucun dividende et devra verser ses bénéfices à la réserve.

Une fois rétablie la liberté des changes, la nouvelle banque devra échanger à vue ses billets contre de l'or ou des devises étrangères à son choix, pour des montants de 10.000 pesos m/n minimum. La banque recevra le droit de procéder à des achats forcés de tout l'or détenu en Argentine.

Nous nous sommes étendus un peu longuement sur le projet de Sir Otto Niemeyer sur la nouvelle banque

centrale de l'Argentine parce qu'il est intéressant à plus d'un point de vue. Outre qu'il marque la volonté de l'Argentine de procéder à une réforme monétaire complète qui contribuera grandement à diminuer ses désordres périodiques, le projet présente du point de vue théorique des aspects remarquables. Il ne rétablit pas la circulation intérieure d'or monnayé mais consacre le gold bullion standard qui paraît devoir rester longtemps encore la formule prédominante pour les différentes banques centrales. Il abaisse assez fortement la proportion de l'encaisse mais, à l'exemple de la Reichsbank, il introduit des mesures spéciales lorsque l'encaisse tombe en dessous d'un certain niveau.

Les relations financières entre la Banque, l'Etat et ses organismes locaux sont nettement définies dans un sens à la fois libéral et prudent; en effet, Sir Otto Niemeyer, fort de l'expérience de la Trésorerie anglaise, ne condamne pas le recours modéré aux Bons du Trésor, mais le circonscrit dans des limites très étroites.

Signalons encore que le rapport de Sir Otto Niemeyer complète la réforme de la banque centrale par une loi bancaire. Il y a là une mesure qui doit retenir l'attention parce que si, dans de vieux pays comme l'Angleterre, la France, la Belgique, la loi organique de la banque centrale et, lorsqu'elle existe, la législation sur les banques privées, sont pratiquement indépendantes l'une de l'autre, les nouvelles législations, par contre, s'inspirent d'un autre principe qui est la coordination des différents établissements de crédit sous l'égide de la banque de réescompte, chargée en dernier ressort de la défense du change et de la monnaie. On sait que les lois bancaires des Etats-Unis ont établi, en principe, la coordination des banques avec les douze banques de Réserve Fédérale. En Italie, au Japon, en Turquie, les lois bancaires constituent des tous organiques où les différentes catégories d'établissements trouvent leur place.

Le projet Niemeyer restreint l'usage du titre de banque ou de banquier et établit des règles uniformes pour le fonctionnement des banques, même des banques étrangères, en Argentine. C'est ainsi que tous les établissements devront maintenir une encaisse égale à 20 p. c. au moins des dépôts à vue et à 10 p. c. des dépôts à terme. La moitié au moins de cette encaisse devra être conservée en dépôt à vue à la banque centrale. Les banques devront réserver 10 p. c. de leur bénéfice net pour les verser à un fonds de réserve jusqu'à ce que ce dernier atteigne la moitié du capital versé.

Aucune banque ne pourra être créée si ce n'est avec un capital versé d'un million de pesos m/n au minimum. Ce minimum de capital d'une banque a été introduit, notamment, en Italie et au Japon.

Les banques argentines ne pourront s'occuper d'opérations foncières ou détenir plus de 20 p. c. des actions d'une société donnée. Elles ne pourront placer en valeurs d'une société plus de 10 p. c. de leurs propre capital et réserves. Elles ne sont pas autorisées à

accepter des actions de banques comme garanties d'une autre banque. Les dépôts à vue ne peuvent être productifs d'un intérêt de plus de 3 p. c.; les dépôts à terme ne doivent pas donner un intérêt supérieur à un taux de 1 p. c. en dessous du taux de réescompte.

Aucun déposant de caisse d'épargne ne pourra déposer plus de 20.000 pesos m/n, ni faire des dépôts à moins de 30 jours de vue.

Chaque banque devra fournir à la Banque de Réserve un rapport mensuel et confidentiel de sa situation. La banque centrale, utilisant les rapports locaux, publiera un état de situation général pour l'ensemble des banques argentines.

#### LE BRÉSIL.

La vie économique du Brésil est dominée dans une forte mesure par la production et l'exportation du café, qui entre pour un pourcentage très élevé dans la consommation mondiale.

On sait que le Brésil n'a pas hésité à recourir, à plusieurs reprises et dès avant la guerre, à des systèmes dits « de valorisation » du café. En 1930, au début de la crise mondiale, l'Etat de Sao-Paulo avait essayé d'abandonner la régulation des exportations dans un but de relèvement des prix du café; il avait contracté un emprunt de 20 millions de livres sterling destiné à permettre de répartir sur dix ans l'écoulement des stocks accumulés précédemment par l'Institut du café.

Le malaise économique résultant de l'affaiblissement des prix ne fut pas étranger à un mouvement révolutionnaire qui se déclencha en octobre 1930. Le gouvernement décida, en 1931, qu'un conseil central assumerait la direction de la politique du café, compre-

nant le rachat par le gouvernement fédéral de tous les stocks existants au Brésil à l'exception de 3 millions de sacs constituant une partie du gage de l'emprunt précité. Peu après fut décidée l'instauration d'une taxe d'exportation de 10 shillings par sac, dont le produit servirait à l'achat de café par le gouvernement fédéral, qui procéderait à leur destruction.

En décembre 1931, il fut décidé de brûler 12 millions de sacs par an. Pour pouvoir procéder en temps utile à ces destructions, la Banque du Brésil ouvrit au Conseil National du Café un crédit au moyen duquel il put procéder à ses achats, la banque devant être remboursée par le produit de la taxe d'exportation.

En 1931 et 1932, le Brésil a ainsi retiré de la circulation 12.520.000 sacs, dont près de 12 millions ont été détruits. Cependant, les stocks s'élèvent encore à 25 millions de sacs environ.

On voit donc que les cafés brésiliens sont les premiers à subir le poids de la crise économique mondiale et que l'action du gouvernement n'y remédie en aucune façon. Cette politique d'intervention s'est révélée néfaste. Elle a ruiné les finances du pays, accumulé des stocks immenses, qui pèsent sur le marché mondial, et favorisé la concurrence à l'étranger et l'extension des plantations au Brésil même. Les débouchés des cafés concurrents se sont développés et enfin les statisticiens estiment que la consommation mondiale a fléchi de 25 à 22 millions de sacs, conséquence évidente de prix maintenus trop longtemps à un niveau artificiel.

Désespérant d'obtenir un équilibre entre la production et la consommation par la destruction des récoltes, le gouvernement brésilien a interdit la création de nouvelles plantations.

## CHRONIQUE

**La rationalisation de l'industrie des constructions navales anglaises.** — Il se poursuit depuis trois ans, en Angleterre, un essai de rationalisation de l'industrie des constructions navales qui mérite de retenir l'attention. Rappelons-en le mécanisme : dans le courant de mars 1930, la plupart des constructeurs anglais ont constitué un organisme appelé la *National Shipbuilders Security Ltd*, dont l'objet est d'éliminer les chantiers inutiles et, grâce à la concentration de la production ainsi réalisée, de réduire le coût de construction des navires.

A quelle nécessité répondait cette initiative des constructeurs ?

La Grande-Bretagne a dû au développement de son industrie, à la richesse de ses gisements houillers, à sa position insulaire et à son empire colonial, et enfin à cent cinquante ans de libéralisme économique, de s'assurer, dans le domaine de la navigation maritime, une avance considérable sur les autres pays; la navigation et la construction navale marchant de pair en règle générale, l'Angleterre s'est trouvée rapidement à la tête, non seulement de la plus grande marine du monde, mais aussi de l'industrie des constructions navales la plus développée. Elle a ainsi exercé une véritable hégémonie sur cette branche de l'activité mondiale.

Mais les grandes nations ne pouvaient rester indéfiniment tributaires des chantiers de la Grande-Bretagne; des mesures d'encouragement variées, des subsides officiels venaient, dans différents pays, favoriser le développement parallèle de la marine marchande et des constructions navales. A la veille de la guerre, la construction navale anglaise conservait encore sa prééminence, mais elle avait perdu son hégémonie et sa capacité de production menaçait de dépasser les besoins réels du monde.

La guerre a accentué ce déséquilibre. D'une part, sous la pression de besoins constamment accrus par la guerre sous-marine, la capacité de production des chantiers anglais avait, pendant la guerre, pris un développement considérable. Au moment de la constitution de la *National Shipbuilders Security Ltd*, et bien que le nombre des cales ait déjà été notablement réduit, on estimait que leur capacité était encore supérieure de 20 p. c. au chiffre d'avant-guerre.

D'autre part, un mouvement parallèle s'est poursuivi à l'étranger. Plusieurs pays, on l'a noté, avaient déjà cherché avant la guerre à s'affranchir de la tutelle anglaise; la guerre, en les privant complètement du secours des chantiers britanniques, et l'après-guerre, en exaltant le nationalisme économique, ne

pouvaient qu'accélérer cette tendance. Il va de soi que ce changement s'est traduit par une perte de clientèle pour les chantiers anglais.

Le traité de Versailles, en obligeant l'Allemagne à livrer aux alliés une partie importante de sa flotte commerciale, a naturellement privé les chantiers anglais de commandes pour un tonnage sinon égal, du moins important.

Par ailleurs, la réduction des constructions de guerre leur a porté un coup très sensible.

Enfin, il faut signaler une autre cause permanente de dépression: la taille des navires et leur tonnage n'ont cessé de croître depuis la guerre, de sorte qu'il faut un moins grand nombre de cales pour construire la même quantité de tonnage.

C'est ce qui explique que le nombre de cales ait sensiblement diminué dans les dernières décades, alors que la capacité de production allait régulièrement croissant.

Le *Journal of Commerce* de Liverpool s'est livré à ce sujet à une instructive comparaison dans son numéro du 12 février 1931: prenant comme point de départ l'année 1892, le journal a recherché quelle avait été l'évolution du nombre des chantiers dans les différents centres de construction navale de la côte anglaise, depuis l'année considérée jusqu'en 1930. Voici les résultats de son enquête:

Sur le *Clyde*, on comptait 40 établissements de construction et de réparations maritimes en 1892; ils tombaient à 29 en 1900 et à 23 en 1930.

Même régression sur l'*Humber*, où le nombre de chantiers tombe de 19 à 12.

Dans le district de Liverpool, on dénombrait 26 chantiers en 1892; il n'y en avait plus que 17 en 1910 et 12 en 1930.

La région de *Sunderland* fait exception à la règle générale, avec 13 chantiers en 1930 comme en 1892; celle de la *Tees* tombe de 11 en 1892 à 10 en 1920 et à 7 en 1930; celle de la *Tamise*, de 20 en 1892 à 12 en 1900 et 13 en 1930. Sur la *Tyne*, la chute est encore plus accentuée: 25 chantiers en 1892, 14 en 1910, 15 en 1930.

Enfin, pour les autres ports, l'on tombe de 160 chantiers de construction et de réparation en 1902 à 85 en 1930. Il faut d'ailleurs remarquer que la réduction du nombre de ces établissements a été particulièrement marquée dans les ports secondaires, ce qui a rendu encore plus tangible la concentration géographique des chantiers dans un petit nombre de districts, qui caractérise actuellement cette branche de l'industrie en Grande-Bretagne.

Pour l'ensemble du pays, l'évolution du nombre des

chantiers est jalonnée par les étapes suivantes: 1892, 314 chantiers; 1900, 264 chantiers; 1910, 228; 1920, 238; 1930, 180.

Mais alors que les 314 chantiers de 1892 produisaient 1.100.000 tonneaux bruts de navires, les 180 chantiers de 1930 en lançaient 1.500.000 tonneaux. Encore faut-il préciser que ces 1.500.000 tonneaux sont loin de représenter la capacité normale de production des chantiers qui eussent pu aisément atteindre le chiffre de 2 millions de tonneaux, pour une capacité maximum évaluée à 3 millions-3 millions et demi de tonneaux.

\* \* \*

En 1930, au moment de la constitution de la *National Shipbuilders Security Ltd*, la situation de l'industrie des constructions navales anglaises était donc la suivante: cette industrie, que l'on peut à bon droit ranger parmi les industries-clés de la Grande-Bretagne, ne travaillait même pas à 50 p. c. de sa capacité de production, et il en était ainsi depuis 1921; pouvant produire 3.500.000 tonneaux de navires, elle n'avait jamais atteint 1.500.000 depuis neuf ans, sauf en 1921 et en 1929 où elle avait à peine dépassé ce chiffre. Elle comptait 200.000 chômeurs, soit 25 p. c. de son effectif, et dans aucune autre industrie, les charbonnages mis à part, la proportion n'était aussi élevée. En outre, l'Angleterre avait perdu la maîtrise du marché mondial des constructions navales, et sa part dans la production mondiale des navires marchands ne dépassait plus 50 p. c. après avoir atteint 82 p. c. en 1892. Enfin, malgré la réduction constante du nombre des chantiers depuis la guerre, ceux-ci dépassaient encore de beaucoup les besoins à satisfaire, et la persistance avec laquelle la participation de la Grande-Bretagne à la production mondiale se maintenait aux environs de 50 p. c., le renforcement continu de la protection des industries de la mer dans d'autres pays — Etats-Unis, Italie, Allemagne, etc. — semblaient bien indiquer que l'Angleterre devait perdre à jamais l'espoir de reconquérir son ancienne prééminence et qu'une réorganisation profonde de son industrie des constructions navales s'imposait désormais.

C'est dans ces circonstances et de ces considérations qu'est née la *National Shipbuilders Security Ltd*. A vrai dire, elle n'englobe pas la totalité des chantiers anglais; du moins groupe-t-elle presque tous les grands noms de la construction navale britannique. Elle a joui ainsi, dès l'origine, du crédit solide qui lui était nécessaire pour placer dans le public les obligations dont le produit devait servir à racheter, à démolir ou à transformer les chantiers navals sacrifiés, et elle a pu se mettre sans tarder à la tâche qui lui était dévolue et que ses statuts définissaient ainsi:

1° Venir en aide à l'industrie des constructions navales en faisant l'acquisition des chantiers superflus ou non adaptés aux conditions actuelles de l'industrie, pour les démembrer et revendre les terrains, avec clause d'interdiction d'occupation par un chantier maritime;

2° Conclure des contrats avec des constructeurs de navires ou autres industriels, en vue du versement à

la société des fonds nécessaires à la réalisation de l'objet social;

3° Acquérir ou prendre en location des chantiers, ateliers de construction de machines, cales sèches ou toutes autres installations pour la construction, la réparation ou le carénage des navires de toute espèce, et les céder ou en disposer au mieux.

Le capital de la société était fixé à £ 10.000, mais elle disposait d'une faculté d'emprunt de £ 3 millions, largement suffisante pour mener à bien sa tâche pendant les premières années.

Elle procédait en janvier et février 1931 à l'émission d'une première tranche d'obligations hypothécaires de premier rang 5 p. c. pour un montant de £ 1 million. Ses ressources sont en outre alimentées par le produit d'une légère taxe que les constructeurs adhérents perçoivent à son profit sur certaines catégories de navires en construction.

A la date du 5 août 1931, elle avait déjà racheté 71 cales, capables de produire annuellement 500.000 tonneaux de navires de types variés, et réparties d'une manière sensiblement égale entre la Côte du Nord et l'Ecosse.

En avril 1932, elle acquérait les chantiers de Robert Thompson and Sons à Southwick, sur la Wear, dont la capacité de production n'a pas été indiquée, et quelques jours plus tard, deux chantiers sur la Clyde et un sur la Côte du Nord-est, ces trois derniers établissements disposant au total de 11 cales représentant une capacité annuelle de 115.000 tonneaux bruts.

Enfin, un peu plus tard, dans le courant de 1932, elle procédait à l'acquisition des chantiers Bon Mac Lachlan de Paisley et de la Earle's Ship-building and Engineering Co de Hull. La capacité de production de ces deux firmes n'a pas été communiquée, mais l'on peut signaler que la seconde d'entre elles occupait 4.000 ouvriers aux temps de sa prospérité et qu'elle a lancé, au cours de sa carrière, 608 navires, dont 17 bâtiments de guerre pour l'Amirauté britannique.

Au total, il semble que l'on puisse évaluer à 700.000 tonneaux bruts la capacité de construction annuelle des chantiers que la *National Shipbuilding Security Ltd* a acquis depuis sa création. La capacité de production de l'industrie britannique des constructions navales se trouverait ainsi réduite d'un cinquième environ, ce qui constitue indiscutablement un progrès appréciable dans la voie de la rationalisation.

#### L'évolution de l'industrie du fromage en Belgique.

— Depuis quelques années, plusieurs influences se sont fait sentir qui ont modifié la structure de l'industrie belge du fromage et l'ont amenée à se détacher lentement du milieu familial et agricole, pour passer dans le domaine de l'industrie proprement dite, comme branche indépendante de la production ou comme annexe des grandes laïteries. Les notes ci-après sont le résultat d'observations partielles mais non point d'une enquête systématique qu'il aurait été très difficile de mener vu l'état de dispersion actuel de l'industrie fromagère. Elles permettent néanmoins de discerner

les facteurs qui sont entrés en action. Ces facteurs sont : 1° la crise agricole qui oblige les cultivateurs, comme les producteurs en général, à valoriser leurs produits ; dans la valorisation, poursuivie en Belgique, l'exemple de la France, de la Hollande, de l'Angleterre et de la Suisse a été important ; 2° le rôle des grandes coopératives, des laiteries et des beurreries ; 3° la spécialisation croissante des exploitations agricoles, l'abandon des industries domestiques et la tendance à la vente directe du lait à des laiteries, coopératives ou industrielles, chargées du traitement du lait considéré désormais comme matière première au lieu d'être simplement un produit fini, livré directement à la consommation ; 4° le goût du public pour des produits de marque, qui, après la période d'anonymat de la production au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, se manifeste de nouveau avec une certaine intensité, par suite notamment, de la concurrence, du nationalisme économique, et de l'incontestable amélioration de la qualité.

Ceci étant donné, voyons dans quel sens se dirige l'évolution de l'industrie fromagère en Belgique.

La faible étendue du territoire belge restreint le nombre des spécialités locales, infiniment moins nombreuses qu'en France. D'autre part, des qualités aussi courantes que les fromages suisses et hollandais ne sont pas produites en Belgique. Les principaux fromages belges sont : les fromages mous, tels que le petit Gervais, le fromage blanc, etc. ; les fromages demi-durs tels que les fromages de Herve, de Bruxelles, de Maroilles, d'Orval et de Namur ; quant à des fromages belges à pâte dure, nous ne pouvons en citer d'exemples.

Jusqu'à il y a quelques années, nos fromages n'avaient qu'une aire d'extension locale, à l'exception peut-être du fromage de Herve, connu dans tout le pays tant à cause de sa qualité propre que par suite de l'homogénéité géographique et économique de la région herbagère où il est fabriqué. Les fromages dont l'usage était généralisé dans le pays étaient les fromages français, suisses et hollandais, et principalement les pâtes dures dont il semble d'ailleurs que certaines laiteries belges avaient entrepris l'imitation.

Depuis une quinzaine d'années, on constate une augmentation de la consommation du fromage, qui se marque par la multiplication des magasins s'adonnant exclusivement à cette vente ainsi qu'à celle des œufs et du beurre, et par l'extension des rayons « beurre et fromages » dans les grands magasins, épiceries, etc.

Les marques françaises, si diverses, se sont maintenues. De nouvelles marques suisses, hollandaises, canadiennes et scandinaves ont conquis des marchés dans le pays, spécialement les soi-disant crèmes de Gruyère, Emmenthal, Chester, etc., dont l'usage s'est fortement développé dans les classes populaires. D'autre part, la mode des régimes lactés a accru la consommation des fromages blancs, Gervais, etc., ainsi que des laits fermentés comme le yoghourt — qui peut être, dans une certaine mesure, assimilé au fromage — et qui sont, désormais, fabriqués industriellement.

Les fabriques nationales de fromage ont étendu leur marché, grâce à l'uniformité de la qualité des produits, à des emballages appropriés et à une certaine publicité. C'est ainsi que les fromages en provenance de laiteries de différentes abbayes, notamment d'Orval, se sont introduits dans la capitale et dans les principaux centres touristiques.

La fabrication des fromages de Herve a pris une allure plus industrielle, les emballages étant notamment plus soignés et les quantités offertes dans chacun d'eux étant proportionnées aux besoins des consommateurs.

Les fromages d'une aire d'expansion aussi limitée que les fromages de la région de Namur ont également largement étendu leur champ de consommation ; revêtus d'une marque, présentés de façon appétissante, on les trouve fréquemment à Bruxelles.

En résumé, l'industrie des fromages s'est étendue assez fortement en Belgique au cours de ces dernières années : elle a suivi le courant d'évolution général de l'industrie alimentaire, se dégageant de l'exploitation familiale pour passer au stade coopératif ou capitaliste, ce qui a déterminé une certaine concentration de la fabrication et une individualisation des produits, par l'application d'une marque. Cette évolution a fait abandonner la fabrication familiale du fromage dans de nombreuses régions agricoles, comme les cultivateurs renoncent de plus en plus à produire du beurre et à faire du pain. Nombreux sont désormais les cultivateurs qui achètent leur pain, leur beurre et leur fromage.

La production de fromage en Belgique demeure encore très inférieure à la consommation. Comme nous l'avons dit plus haut, on ne fabrique pas ou guère de fromages durs, qui sont tous importés de Hollande, de Suisse, de France et d'Angleterre et forment la masse des expéditions de ces pays.

Voici quelles ont été les importations au cours des deux dernières années et des premiers mois de 1933 :

*des Pays-Bas :*

1931 . . . . .	fr.	200.385.000
1932 . . . . .		159.348.000
1933 (4 mois) . . . . .		42.842.000

*de France :*

1931 . . . . .	fr.	28.513.000
1932 . . . . .		19.581.000
1933 (4 mois) . . . . .		4.635.000

*de Suisse :*

1931 . . . . .	fr.	21.396.000
1932 . . . . .		17.281.000
1933 (4 mois) . . . . .		5.493.000

*de Grande-Bretagne :*

1931 . . . . .	fr.	4.506.000
1932 . . . . .		2.743.000
1933 (4 mois) . . . . .		791.000

## BOURSE DE BRUXELLES

### MARCHE DES CHANGES.

L'orientation du marché reste nettement favorable au belga. Pendant toute la quinzaine, le franc français ne s'est pas éloigné du point à partir duquel peuvent être effectués les transferts d'or de Paris vers Bruxelles. Le cours a oscillé presque constamment de 28,05 à 28,06 1/2 et de très larges approvisionnements furent journellement possibles. Solidement attachée à sa parité de 85 francs environ vis-à-vis du change français, la livre sterling s'est tenue, par rapport à notre devise, à un cours moyen de 23,85. Aux extrêmes, on a coté 23,79 1/2 et 23,95 1/2. Le dollar, en corrélation avec sa tendance générale sur les places extérieures, a continué de se déprécier. Du 7 au 10 juillet, il se replia sans transition de 5,13 à 4,96 5/8, revint ensuite à 5,04, toucha 5,11 1/2, retomba à 5,01 1/8 et finalement, après un arrêt à 4,95, fléchit à 4,90 5/8. Il a rejoint à ce cours sa parité monétaire de 4,8666 vis-à-vis du change anglais. L'un et l'autre se trouvent par conséquent aujourd'hui à 31,85 p. c. au-dessous de leur valeur-or. Le florin a poursuivi son redressement. Il a progressé dès le début de la quinzaine de 288,80 à 289,08, puis s'est fixé autour de 289,25 après une pointe jusqu'à 289,55. Le franc suisse s'est moins bien défendu. Il passa du 7 au 14 juillet de 138,45 à 139,05, mais ce cours à peine touché, il rétrograda en moins de cinq jours à 138,28. Le marché de la devise allemande a retrouvé toute son aisance à un cours voisin de 171. Les transactions ont été continuellement amples et faciles. La lire italienne est revenue de 38,10 à 37,83. A ce niveau qui correspond à peu de chose près à sa parité-or, elle a maintenu un courant d'affaires animé. Le change sur Madrid n'a subi que de légères fluctuations autour du cours de 60 belgas. Le Stockholm et l'Oslo ont abandonné quelques points ; le premier vaut 123,17 1/2 au lieu de 123,55, le second, 119,70 contre 120,20. Par contre, le Copenhague marque un léger progrès de 106,60 à 106,725. Le zloty, un moment ramené de 80,07 1/2 à 79,85, s'est aisément rétabli à 80,10. La couronne tchécoslovaque, qui se trouvait il y a quinze jours à 21,30, cote en ce moment 21,24. Directement touchée par le recul du dollar, la devise canadienne accuse un nouveau fléchissement de 4,87 à 4,75.

Si ce n'est pour le florin qui, pour un trimestre, ne perd plus que 0,04 au lieu de 0,06 de belga, aucune relation nette ne s'est établie entre la tendance à terme et celle au comptant. La livre sterling livrable à trois mois s'est tenue tantôt légèrement en deçà, tantôt un peu au delà de son cours au comptant. Le franc français pour une même période a enregistré un report de 0,01 à 0,02 de belga. Le dollar perd comme précédemment 0,03 de belga environ.

Le marché de l'escompte est toujours languissant. Les acceptations commerciales trouveraient preneur à 2 5/16 p. c., mais les offres sont quasi nulles. D'autre part, les disponibilités à court terme restent pratiquement sans emploi. Les placements au jour le jour ne rapportent guère plus de 3/4 p. c.

Le 19 juillet 1933.

### MARCHE DES TITRES.

#### Comptant.

Rapprochées des cours du 4 juillet, les cotations au 18 témoignent du manque d'orientation qui caractérise toujours le marché.

Nous citerons :

Aux **rentes** : 3 p. c. Dette Belge 2<sup>e</sup> série, 60-63,25; 5 p. c. Restauration Nationale, 82-85,75; 5 p. c. Emprunt Intérieur à prime, 485-460; 5 p. c. Dette Belge 1925, 79-79,50; 6 p. c. Emprunt de Consolidation 1921, 93,25-90; 4 p. c. Dommages de Guerre 1921, 176-177,75; 5 p. c. Dommages de Guerre 1922, 225,50-230; 5 p. c. Dommages de Guerre 1923, 490-487,50; 6 p. c. Association Nationale des Industriels et Commerçants, 92,90-90,25.

Aux **assurances et banques** : Compagnie Belge d'Assurances Générales sur la Vie, 7525-7350; Banque Belge pour l'Etranger, 627,50-630; Banque de Bruxelles, 560-560; Banque Nationale de Belgique, 2300-2175; Caisse Générale de Reports et de Dépôts, 3075-2950; Société Nationale de Crédit à l'Industrie, 775-710; part sociale Société Belge de Banque, 1510-1500; part de réserve Société Générale de Belgique se répète à 4800.

Aux **entreprises mobilières, immobilières, hypothécaires et hôtelières** : part de fondateur Crédit Foncier d'Extrême-Orient, 16500-16250; action de dividende Hypothécaire Belge Américaine, 7350-7500; action de capital idem, 3150-3125; Immobilière Bruxelloise, 4575-4500.

Aux **chemins de fer et canaux** : action de dividende Braine-le-Comte à Gand, 4975-4950; action privilégiée 6 p. c. Société Nationale des Chemins de fer belges 451-462; part de fondateur Congo, 3095-2425; action privilégiée 6 p. c. Katanga, 735-772,50 (coupon n. 10 de fr. 36,25 détaché); 1/10<sup>e</sup> action de jouissance Tournai-Jurbise 2525-2235; action de jouissance Welkenraedt 13100-13875.

Aux **tramways, chemins de fer économiques et vicinaux** : action de capital Bruxellois 2155-2200; action de dividende idem, 6425-6500; part sociale Caire, 647,50-675; action de dividende Pays de Charleroi 1000-1055; 1/100<sup>e</sup> part de fondateur Rosario, 224-174.

Aux **tramways et électricité (trusts)** : Bangkok 665-680; Centrale Industrielle Electrique, 2055-1935; 1/10<sup>e</sup> part de fondateur Electrafina, 767,50-765; Electrobél, 2450-2550; part de fondateur Electrorail, 4775-4890; action privilégiée Sidro, 522,50-497,50; Traction et Electricité, 2250-2325; action ordinaire Sofina, 10100-10350.

Aux **entreprises de gaz et d'électricité** : action de jouissance Electrique Anversoise, 4120-3925; 10<sup>e</sup> part de fondateur Electricité du Borinage, 3700-3460; part de fondateur Bruxelloise d'Electricité, 13000-12500; action de dividende Electricité de l'Escaut, 6850-6800; 1/10<sup>e</sup> part de fondateur Electricité Est de la Belgique, 7250-7025; 1/10<sup>e</sup> part de fondateur Electricité Nord de la Belgique, 8575-8875; 1/10<sup>e</sup> part de fondateur Electri-



cité Ouest de la Belgique, 3850-3625; part de fondateur Electricité du Pays de Liège, 4800-4850; part de fondateur Gaz et Electricité du Hainaut, 10950-11500.

**Aux industries métallurgiques** : Baume et Marpent, 4150-4200; action de capital Fabrique de fer de Charleroi, 885-775; Forges de Clabecq, 20075-19850; Cocke-rill, 910-915; Espérance-Longdoz, 2455-2550; Ougrée-Marihaye, 1360-1405; Forges de la Providence, 8000-8450; Thy-le-Château-Marcinelle, 2670-2700.

**Aux charbonnages** : Bonne Espérance et Batterie, 2100-2060; Bonnier, 4050-3855; part sociale Centre de Jumet, 3475-3250; Espérance et Bonne Fortune, 2735-2605; Gouffre, 14225-13700; Noël-Sart-Culpart, 8050-8350; Nord de Gilly, 7700-7425; Wérister, 3390-3400; Willem Sophia, 3675-3410.

**Aux zincs, plombs et mines** : Asturienne des Mines, 172-174; part sociale Overpelt Lommel, 465-470; part sociale Métallurgique de Prayon, 1095-1150; 1/10<sup>e</sup> action Vieille Montagne, 2450-2485.

**Aux glacières** : Auvelais, 14000-14025; action privilégiée Floreffe, 2475-2500; Moustier s/Sambre, 12975-13000; St-Roch, 16650-17025.

**Aux industries de la construction** : Carrières Unies de Porphyre, 3725-3460; action de jouissance Ciments de l'Europe Orientale, 1120-965; action ordinaire Ciments de Visé, 1645-1595; part de fondateur Merbes Sprimont, 1975-1745.

**Aux industries textiles et soieries** : action de dividende Etablissement Américain Gratry, 1890-2015; Linière La Lys, 8775-8700; action privilégiée Soie Vis-cose, 1345-1175; Tresses et Lacets Torley, 1280-1175.

**Aux produits chimiques** : Industries Chimiques, 1490-1375; Laeken, 1410-1250; Sidac, 1550-1560; part sociale Union Chimique, 580-510; action privilégiée Wilsele, 1030-950.

**Aux valeurs coloniales** : part de fondateur Auxiliaire Chemins de fer Grands Lacs, 3650-3750 (coupon n° 10

de fr. 50 détaché); Ciments du Katanga, 1825-1800 (coupon n° 11 de fr. 30 détaché); C<sup>ie</sup> pour le Commerce et l'Industrie au Congo, 2090-2155; action privilégiée Katanga, 28600-28150; action ordinaire idem, 26250-25725; 1/100<sup>e</sup> part de fondateur Minière Grands Lacs, 1220-1187,50; 1/3 action de dividende Simkat, 1040-1025; action privilégiée Union Minière du Haut Katanga se répète à 3700; action de dividende idem, 3935-3995.

**A l'alimentation** : Glacières de Bruxelles, 1760-1850; action de capital Minoteries et Elevateurs à grains, 1225-1465; action de capital Moulins Rypens, 2095-2100; action de jouissance Moulins des Trois-Fontaines, 6625-7000.

**Aux brasseries** : Haecht, 1750-1610; Ixelles, 4710-4690; Koekelberg, 2670-2840.

**Aux industries diverses** : 1/9<sup>e</sup> action ordinaire Anciens Etablissements de Naeyer, 1835-1875; Englebert, 3150-3050; Oxhydrique Internationale, 312,50-295.

**Aux actions étrangères** : action de capital Cairo-Héliopolis, 1480-1497,50; action de dividende idem, 2275-2325; Sévillane d'Electricité, 1275-1280; part de fondateur Chemins de fer Economiques du Nord, 2185-2105; part bénéficiaire Electricité et Gaz du Nord, 16500-16175; part bénéficiaire Electricité de Paris, 24425-24700; Métropolitain de Paris, 1935-1811; part bénéficiaire Parisienne d'Electricité, 3050-3120; part de fondateur Exploitations Indes Orientales, 5400-4950; action ordinaire Royal Dutch, 26400-28650; part sociale Arbed, 3675-3315.

#### **Terme.**

Banque de Paris et des Pays-Bas, 2405-2425; Barce-lona Traction, 455-421,25; Brazilian Traction, 398,75-422,50; Héliopolis, 1465-1486; Métropolitain de Paris, 1930-1910; Minière Grands Lacs, 1215-1185; Securities, 265-256,25; Sidro, 520-490; Transports, Electricité et Gaz, 645-640; action privilégiée Union Minière du Haut Katanga, 3710-3675.

# STATISTIQUES

## MARCHÉ DE L'ARGENT A BRUXELLES.

### I. — Taux officiels et taux « hors banque » (escompte et prêts).

DATES	Taux officiels (B. N. de B.)			Taux « hors banque »		Taux du « call money »		Taux des reports (1)	
	escompte d'acceptat. et de traites domiciliées	escompte de traites non domic. et de promesses	prêts et avances sur fonds publics nationaux	papier commercial	papier financier	en compensation	marché	sur valeurs au comp-tant	sur valeurs à terme
6 juillet 1933.....	3,50	4,—	4,50	2,3125	3,125	0,875	0,75	6,50	6,—
7 — .....	3,50	4,—	4,50	2,3125	3,125	0,75	0,75	6,50	6,—
8 — .....	3,50	4,—	4,50	2,3125	3,125	1,—	1,—	6,50	6,—
10 — .....	3,50	4,—	4,50	2,3125	3,125	0,875	0,75	6,50	6,—
11 — .....	3,50	4,—	4,50	2,3125	3,125	0,75	0,75	6,50	6,—
12 — .....	3,50	4,—	4,50	2,3125	3,125	0,75	0,75	6,50	6,—
13 — .....	3,50	4,—	4,50	2,3125	3,125	0,75	0,75	6,50	6,—
14 — .....	3,50	4,—	4,50	2,3125	3,125	0,75	0,75	6,50	6,—
15 — .....	3,50	4,—	4,50	2,3125	3,125	0,75	0,75	6,50	6,—
17 — .....	3,50	4,—	4,50	2,3125	3,125	0,75	0,75	6,50	6,—
18 — .....	3,50	4,—	4,50	2,3125	3,125	0,75	0,75	6,50	6,—
19 — .....	3,50	4,—	4,50	2,3125	3,125	0,75	0,75	6,50	6,—
20 — .....	3,50	4,—	4,50	2,3125	3,125	0,75	0,75	6,50	6,—

(1) Taux de la Caisse Générale de Reports et de Dépôts.

### II. — Taux des dépôts en banque.

BANQUES	Compte à vue	Compte de quinz. ou à 15 jours de préavis	Compte de dépôts à :					Caisse Gén. d'Épargne et de Retraite	
			1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans et plus	jusque 20.000 francs (1)	au delà de 20.000 fr.
<b>A. — Au 20 juillet 1933 :</b>									
Société Générale .....	1,—	2,30	2,40	2,50	2,75	—	—	—	—
Banque de Bruxelles .....	1,—	2,30	2,40	2,50	2,75	—	—	—	—
Caisse de Reports .....	1,—	2,35	—	2,50	2,75	—	—	—	—
Algemeene Bankvereniging .....	1,—	2,30	2,40	2,50	2,75	—	—	—	—
Société Belge de Banque .....	1,—	2,30	2,40	2,50	2,75	—	—	—	—
Société Nation. de Crédit à l'Ind.	—	—	—	3,—	3,25	3,75	4,—	—	—
<i>Caisse Gén. d'Épargne et de Retr.</i>	—	—	—	—	—	—	—	3,—	2,—
<b>B. — Les derniers mois :</b>									
1931 .....	1,—	2,11	(**) 2,20	(**) 2,30	(**) 2,30	(***) 3,10	(***) 3,35	3,—	2,—
1932 .....	1,—	2,30	2,35	2,45	2,65	3,65	3,90	3,—	2,—
1932 Avril .....	1,—	2,37	2,40	2,50	2,75	3,60	3,85	3,—	2,—
Mai .....	1,—	2,35	2,40	2,50	2,75	3,75	4,—	3,—	2,—
Juin .....	1,—	2,35	2,40	2,50	2,75	3,75	4,—	3,—	2,—
Juillet .....	1,—	2,35	2,40	2,50	2,75	3,75	4,—	3,—	2,—
Août .....	1,—	2,33	2,40	2,50	2,75	3,75	4,—	3,—	2,—
Septembre .....	1,—	2,36	2,40	2,50	2,75	3,75	4,—	3,—	2,—
Octobre .....	1,—	2,35	2,40	2,50	2,75	3,75	4,—	3,—	2,—
Novembre .....	1,—	2,37	2,40	2,50	2,75	3,75	4,—	3,—	2,—
Décembre .....	1,—	2,34	2,40	2,50	2,75	3,75	4,—	3,—	2,—
1933 Janvier .....	1,—	2,35	2,40	2,50	2,75	3,75	4,—	3,—	2,—
Février .....	1,—	2,33	2,40	2,50	2,75	3,75	4,—	3,—	2,—
Mars .....	1,—	2,33	2,40	2,50	2,75	3,75	4,—	3,—	2,—
Avril .....	1,—	2,33	2,40	2,50	2,75	3,75	4,—	3,—	2,—
Mai .....	1,—	2,32	2,40	2,50	2,75	3,75	4,—	3,—	2,—
Juin .....	1,—	2,33	2,40	2,50	2,75	3,75	4,—	3,—	2,—

(\*) Taux du compte de quinzaine à la Caisse Générale de Reports et de Dépôts (deuxième quinzaine du mois).

(\*\*) Moyenne des taux appliqués dans les cinq premières banques mentionnées ci-dessus.

(\*\*\*) Moyenne des taux appliqués à la Société Nationale de Crédit à l'Industrie.

(1) Suivant décision de la Caisse d'Épargne du 17 novembre dernier, les intérêts pour l'année 1932 ont été relevés de deux dixièmes, pour la partie des dépôts n'excedant pas 20.000 francs.

**MARCHE DES CHANGES A BRUXELLES**

**I. — Cours quotidiens.**

DATES	LONDRES 1 £ = 35 belgas	PARIS 100 fr. = 23,1773 b.	NEW-YORK (cable) 1 \$ = 7,19193 b.	AMSTERDAM 100 fl. = 239,086 b.	GENÈVE 100 fr. = 138,77 b.	MADRID 100 P. = 138,77 b.	ITALIE 100 lire = 37,852 b.	STOCKHOLM 100 cr. = 192,736 b.	OSLO 100 cr. = 192,736 b.	COPENHAGUE 100 cr. = 192,736 b.	PRAGUE 100 Ko = 21,3086 b.	MONTREAL 1 \$ = 7,19193 b.	BRUXELLES 100 M. = 171,321 b.	VARSOVIE 100 zl. = 80,68 b.
6 juillet 1933	23,88	28,09625	5,30875	237,21	137,825	59,81	38,—	122,775	120,35	106,65	21,30	4,89	169,65	79,90
7 —	23,83875	28,07125	5,13	238,80	138,45	59,975	38,10	123,55	120,20	106,60	21,30	4,87	170,90	80,075
10 —	23,8325	28,04875	4,96625	239,075	138,99	59,85	37,97	123,20	119,50	106,525	21,28	4,70	171,06	79,85
11 —	23,795	28,0525	5,04	239,08	139,03	60,—	37,96	122,825	119,60	106,60	21,30	4,70	171,12	79,95
12 —	23,8525	28,065	5,115	239,30	138,84	59,975	38,05	123,15	119,80	106,70	21,30	4,82	171,08	80,025
13 —	23,91	28,0575	5,01125	239,30	138,97	60,—	38,05	123,—	120,50	106,95	21,30	4,80	171,10	80,025
14 —	23,955	28,075	5,01375	239,55	139,05	60,075	38,12	123,60	120,75	107,15	21,33	4,82	170,93	80,10
17 —	23,895	28,05625	5,0075	239,15	138,60	59,925	37,84	123,50	119,80	106,85	21,30	4,80	170,67	80,075
18 —	23,8675	28,065	4,95	239,27	138,45	59,90	37,86	123,50	119,80	106,725	21,35	4,81	170,89	80,15
19 —	23,85	28,055	4,90625	239,25	138,28	59,95	37,83	123,175	119,70	106,725	21,24	4,75	170,84	80,10
20 —	23,80	28,05875	5,04	239,37	138,475	59,925	37,84	122,90	119,70	106,70	21,33	4,87	170,80	79,95

N.B. — En raison des dispositions prises en matière de devises en Autriche, en Hongrie et en Lettonie, la cotation des changes sur ces pays est suspendue à la Bourse de Bruxelles.

**II. — Change à terme. (Report « R » ou déport « D » exprimés en belgas.)**

DATES	POUR 1 £		POUR 100 FR. FR.		POUR 1 \$		POUR 100 FLORINS	
	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur
<i>à 1 mois :</i>								
6 juillet 1933	R 0,003	R 0,01	D 0,0050	—	D 0,012	D 0,008	D 3,—	D 2,—
7 —	—	R 0,01	—	R 0,03	D 0,014	D 0,010	D 2,—	D 1,40
8 —	R 0,004	—	R 0,0025	—	—	D 0,012	D 2,—	—
10 —	D 0,002	pair	R 0,0040	R 0,01	D 0,010	D 0,006	D 1,40	D 1,—
11 —	D 0,005	D 0,003	—	R 0,006	D 0,015	D 0,010	D 1,60	D 1,—
12 —	D 0,004	—	R 0,0040	R 0,008	D 0,010	D 0,006	D 2,—	D 1,50
13 —	—	R 0,004	R 0,0040	R 0,008	D 0,006	D 0,002	D 2,—	D 1,40
14 —	—	R 0,004	R 0,0030	R 0,006	D 0,006	D 0,004	D 2,—	D 1,40
15 —	pair	—	—	R 0,005	—	D 0,005	D 2,—	—
17 —	pair	R 0,005	pair	R 0,0025	D 0,01	D 0,005	D 1,80	D 1,40
18 —	R 0,006	R 0,010	R 0,01	R 0,0150	D 0,007	D 0,004	D 2,—	D 1,50
19 —	R 0,003	R 0,006	R 0,0125	R 0,0175	D 0,008	D 0,004	D 1,80	D 1,40
20 —	pair	R 0,002	R 0,007	R 0,01	D 0,007	D 0,006	D 1,80	D 1,40
<i>à 3 mois :</i>								
6 juillet 1933	R 0,030	R 0,035	D 0,005	—	D 0,030	D 0,028	D 7,—	D 6,40
7 —	R 0,015	R 0,025	—	R 0,03	D 0,030	D 0,024	D 6,—	D 5,—
8 —	R 0,010	R 0,015	R 0,015	—	—	D 0,028	—	D 4,80
10 —	D 0,002	pair	R 0,015	R 0,02	D 0,036	D 0,028	D 5,—	D 4,20
11 —	D 0,010	D 0,005	R 0,0125	R 0,0175	D 0,034	D 0,026	D 4,60	D 3,80
12 —	D 0,010	D 0,006	R 0,0040	R 0,0150	D 0,028	D 0,020	D 4,—	D 3,60
13 —	D 0,008	D 0,006	R 0,0060	R 0,0100	D 0,028	D 0,023	D 5,—	D 4,20
14 —	D 0,006	—	R 0,0070	R 0,0100	D 0,030	D 0,024	D 4,60	D 4,—
15 —	pair	—	R 0,0060	—	D 0,028	D 0,024	D 4,40	—
17 —	R 0,015	R 0,0175	R 0,005	R 0,0100	D 0,027	D 0,023	D 4,60	D 4,20
18 —	R 0,015	R 0,0225	R 0,020	R 0,0300	D 0,024	D 0,020	D 4,40	D 4,—
19 —	R 0,006	R 0,0100	R 0,020	R 0,0250	D 0,023	D 0,020	D 4,20	D 3,60
20 —	R 0,002	—	R 0,010	R 0,0150	D 0,023	D 0,019	D 4,10	D 3,60
<i>Moyennes des cotations antérieures (à 3 mois) :</i>								
1931	D 0,0990	D 0,1035	R 0,1823	R 0,0174	D 0,0165	D 0,0143	D 0,6177	D 1,0217
1932	R 0,0917	R 0,0948	R 0,1239	R 0,1308	R 0,0027	R 0,0076	R 0,6460	R 0,8430
1932 Avril	R 0,0470	R 0,0500	R 0,0560	R 0,0690	D 0,0190	D 0,0170	R 0,0710	R 0,1450
Mai	R 0,0150	R 0,0210	R 0,0250	R 0,0320	D 0,0460	D 0,0390	R 0,0500	R 0,1700
Juin	R 0,0010	R 0,0035	D 0,0060	D 0,0010	D 0,0600	D 0,0470	R 0,0580	R 0,1400
Juillet	R 0,0460	R 0,0120	R 0,0440	R 0,0100	D 0,0120	D 0,0160	R 0,3060	R 0,0850
Août	R 0,1850	R 0,1840	R 0,2000	R 0,2000	R 0,0375	R 0,0410	R 1,7300	R 1,8500
Septembre	R 0,2460	R 0,2540	R 0,2420	R 0,2630	R 0,0510	R 0,0630	R 2,4400	R 2,7800
Octobre	R 0,1111	R 0,1240	R 0,1460	R 0,1590	R 0,0272	R 0,0320	R 1,5400	R 1,8400
Novembre	R 0,1723	R 0,1817	R 0,2049	R 0,2164	R 0,0409	R 0,0452	R 2,0225	R 2,2780
Décembre	R 0,2336	R 0,2440	R 0,2676	R 0,2783	R 0,0575	R 0,0623	R 2,8000	R 3,1080
1933 Janvier	R 0,1072	R 0,1142	R 0,0785	R 0,0871	R 0,0111	R 0,0142	R 1,2880	R 1,5610
Février	R 0,0748	R 0,0805	R 0,0017	R 0,0086	D 0,0150	D 0,0140	R 0,9708	R 1,1477
Mars	R 0,0496	R 0,0559	D 0,0441	D 0,0358	D 0,0885	D 0,0667	D 0,3923	D 0,2604
Avril	R 0,0247	R 0,0323	D 0,0474	D 0,0386	D 0,0894	D 0,0794	D 0,6864	D 0,3917
Mai	R 0,0356	R 0,0430	D 0,0435	D 0,0152	D 0,0515	D 0,0445	D 3,8130	D 3,2640
Juin	R 0,0323	R 0,0365	R 0,0080	R 0,0120	D 0,0435	D 0,0350	D 3,9200	D 3,3956

**INDICES DES PRIX.**

DATES	INDICES SIMPLÉS DES PRIX DE DÉTAIL EN BELGIQUE (1) (Base : avril 1914, indice 100)						INDICES DU COUT DE LA VIE EN BELGIQUE 3 <sup>e</sup> CATÉGORIE (Base : 1921, ind. 100)			
	Anvers	Bruxelles	Gand	Liège	Pour le royaume		Alimentation	Ensemble		
					en fr.-nouv.	en fr.-or (2)				
1931	plus haut .....	871	893	817	823	846	122	197	217	
	plus bas .....	793	802	734	736	764	110	162	192	
	moyenne .....	824	836	768	774	798	115	177	203	
1932	plus haut .....	784	788	722	720	752	108	163	190	
	plus bas .....	740	740	681	675	706	102	144	178	
	moyenne .....	754	755	692	691	720	104	151	183	
1932	Avril .....	745	749	686	687	715	103	144	179	
	Mai .....	746	748	683	683	712	103	145	179	
	Juin .....	743	746	684	677	708	102	144	178	
	Juillet .....	740	740	684	675	708	102	145	179	
	Août .....	741	741	681	675	706	102	144	178	
	Septembre .....	755	749	691	685	713	103	153	183	
	Octobre .....	757	756	691	693	720	104	159	187	
	Novembre .....	759	758	691	701	726	105	163	190	
	Décembre .....	754	756	688	700	722	104	160	188	
	1933	Janvier .....	758	757	693	704	724	104	157	186
		Février .....	756	755	695	705	722	104	159	187
		Mars .....	745	747	682	703	715	103	153	183
Avril .....		741	740	680	695	709	102	150	180	
Mai .....		736	731	670	692	701	101	144	177	
Juin .....		732	729	669	687	697	100	145	177	

DATES	INDICES DES PRIX DE GROS								
	Belgique (Ministère de l'Industrie et du Travail) Base : avril 1914	Angleterre (B. of Trade) Base : 1913	Allemagne (Statistisches Reichsamt) Base : 1913	Etats-Unis (B. of Labor) Base : 1926 (3)	France (Statistique Générale de la France) Base:juil.1914	Pays-Bas (Bur. central de Statistique) Base : 1913			
	fr.-nouveaux	francs-or (2)							
1931	plus haut ....	661	95	107	115	78	494	105	
	plus bas .....	573	83	99	104	69	413	85	
	moyenne .....	626	90	104	111	73	462	97	
1932	plus haut ....	557	80	106	100	67	427	84	
	plus bas .....	512	74	98	92	63	390	75	
	moyenne .....	532	77	102	96	65	407	79	
1932	Avril .....	539	78	102	98	65	425	80	
	Mai .....	526	76	101	97	64	421	79	
	Juin .....	514	74	98	96	64	408	78	
	Juillet .....	512	74	98	96	64	404	76	
	Août .....	524	76	99	95	65	394	75	
	Septembre .....	533	77	102	95	65	397	76	
	Octobre .....	529	76	101	94	64	392	77	
	Novembre .....	525	76	101	94	64	391	77	
	Décembre .....	522	75	101	92	63	390	76	
	1933	Janvier .....	521	75	100	91	61	390	75
		Février .....	512	74	99	91	60	390	74
		Mars .....	504	73	98	91	60	385	72
Avril .....		501	72	97	91	60	384	71	
Mai .....		502	72	99	92		382	72	
Juin .....		507	73						

(1) Indice au 15 de chaque mois.  
(2) Sur la base du taux de stabilisation.  
(3) Nouvel indice pour 784 produits.

LA CONSOMMATION EN BELGIQUE.

INDICES DES CHIFFRES D'AFFAIRES														CONSOMMATION DE TABAC					
Base : moyenne mensuelle de 1927 = 100.														(fabrication et importation).					
PÉRIODES	Grands magasins						Magasins à succursales	Coopératives et magasins patronaux						PÉRIODES	Ciga-res	Ciga-rillos	Ciga-ретtes	Tabacs à fumer, priser et mâcher (tonnes)	
	Vêtements	Ameublement	Articles de ménage et divers		Alimentation		Boulangerie	Alimentation		Vêtements		(millions de pièces)							
	1931	1932	1931	1932	1931	1932	1931	1932	1931	1932	1931	1932	1931	1932					
Juillet .....	86	68	86	74	135	120	136	119	63	54	125	113	127	107	Année 1931 .....	275	335	6.839	12.691
Août .....	71	59	91	72	116	109	123	117	63	51	115	107	120	92	Année 1932 .....	228	321	5.982	12.703
Septembre .....	101	86	120	101	138	125	118	117	58	55	114	112	141	122	1931 1 <sup>er</sup> trimestre.	67	74	1.558	2.969
Octobre .....	116	109	126	102	125	117	124	118	63	59	129	122	172	142	2 <sup>e</sup> trimestre .	66	80	2.029	3.087
Novembre .....	85	79	88	88	147	156	126	117	58	57	115	115	137	127	3 <sup>e</sup> trimestre .	68	90	1.931	3.087
Décembre .....	105	99	136	148	208	230	135	123	59	57	132	139	144	138	4 <sup>e</sup> trimestre .	74	90	1.320	3.548
	1932	1933	1932	1933	1932	1933	1932	1933	1932	1933	1932	1933	1932	1933	1932 1 <sup>er</sup> trimestre.	58	82	1.249	2.969
Janvier .....	78	70	104	97	121	108	117	120	55	58	120	132	145	135	2 <sup>e</sup> trimestre .	49	70	1.649	3.194
Février .....	73	64	90	86	123	133	110	98	55	53	114	113	118	111	3 <sup>e</sup> trimestre .	51	81	1.710	3.216
Mars .....	101	103	101	105	120	124	120	114	56	60	119	118	149	136	4 <sup>e</sup> trimestre .	70	88	1.374	3.323
Avril .....	109	(1) 109	101	(1) 105	114	(1) 114	114	117	58	55	116	118	139	145	1933 1 <sup>er</sup> trimestre.	68	91	1.425	3.429
Mai .....	105	(1) 105	91	(1) 107	109	(1) 114	112	118	55	58	109	120	131	128					
Juin .....	110	(1) 108	114	(1) 126	143	(1) 164	111	(1) 121	56	110			119						

(1) Indices provisoires.

ABATAGES DANS LES PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS.

PÉRIODES	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)		Chevaux		Veaux		Porcs, porcelets		Moutons, agneaux, chèvres	
	Ancienne statistique (6 abattoirs)	Nouvelle statistique (13 abattoirs)	Ancienne statistique (6 abattoirs)	Nouvelle statistique (13 abattoirs)	Ancienne statistique (6 abattoirs)	Nouvelle statistique (13 abattoirs)	Ancienne statistique (6 abattoirs)	Nouvelle statistique (13 abattoirs)	Ancienne statistique (6 abattoirs)	Nouvelle statistique (13 abattoirs)
	(Nombre de bêtes abattues)									
1931 Moyenne mensuelle .....	8.578	10.636	809	862	9.385	11.636	22.863	27.837	6.010	6.546
1932 Moyenne mensuelle .....	11.938	14.589	792	833	10.430	13.062	20.081	24.926	5.039	5.594
1932 Avril .....	11.564	143.214 (*)	609	7.664 (*)	11.119	134.028 (*)	18.671	253.871 (*)	3.204	45.337 (*)
Mai .....	10.282		502		12.018		22.025		2.197	
Juin .....	12.946		561		13.755		24.455		2.064	
Juillet .....	10.733		550		10.534		18.145		1.731	
Août .....	12.846		605		12.050		20.915		1.840	
Septembre .....	13.455		910		10.314		20.551		3.460	
Octobre .....	13.249		1.078		8.462		19.316		6.778	
Novembre .....	14.400	17.290	1.040	10.076	11.935	20.152	25.101	11.039	12.448	
Décembre .....	11.930	14.563	1.170	1.247	8.855	10.781	15.629	20.142	8.231	9.340
1933 Janvier .....	12.940	15.826	952	1.022	8.639	11.415	14.985	19.750	7.087	8.027
Février .....	11.356	13.752	899	957	8.840	12.291	13.001	16.996	4.224	4.697
Mars .....	13.083	15.580	951	1.001	12.230	15.928	15.982	19.959	3.384	3.568
Avril .....	11.107	13.475	756	793	10.511	13.561	15.385	19.197	2.795	2.958
Mai .....	13.116	15.865	724	767	13.320	16.218	18.783	23.379	2.365	2.465
Juin .....	11.178	13.546	721	762	11.065	13.395	17.435	21.460	1.852	1.970

(\*) Chiffres pour les dix premiers mois de 1932.

**STATISTIQUE DU CHOMAGE EN BELGIQUE (1).**

MOIS	ASSURÉS EN ÉTAT DE CHÔMAGE AU DERNIER JOUR OUVRABLE DU MOIS								TOTAL DES JOURNÉES PERDUES			
	Chiffres absolus				Moyenne pour cent assurés				A		B	
	Chômage complet		Chômage intermittent		Chômage complet		Chômage intermittent					
1931	1932	1931	1932	1931	1932	1931	1932	1931	1932	1931	1932	
Juin .....	64.014	157.432	103.273	183.894	9,0	18,7	14,5	21,8	672	1.432	11,2	23,4
Juillet .....	64.754	169.411	117.404	174.646	9,0	19,6	16,4	20,3	775	1.437	12,9	24,0
Août .....	70.873	167.212	120.842	170.081	9,9	19,5	16,8	19,9	730	1.410	12,5	23,5
Septembre .....	75.222	163.048	121.674	168.120	10,2	18,3	16,5	18,9	810	1.387	13,5	23,1
Octobre .....	81.318	157.525	126.060	161.155	11,1	17,5	17,2	17,9	900	1.224	14,7	20,4
Novembre .....	97.807	157.206	140.776	145.547	12,6	17,5	18,1	16,2	940	1.238	15,1	20,6
Décembre .....	129.380	171.028	164.099	155.669	17,0	18,6	21,5	16,9	1.223	1.337	21,3	22,4
	1932	1933	1932	1933	1932	1933	1932	1933	1932	1933	1932	1933
Janvier .....	153.925	207.136	179.560	196.237	20,0	22,1	23,2	20,9	1.484	1.488	24,7	24,8
Février .....	168.676	201.305	194.509	185.052	21,0	21,0	24,3	19,3	1.514	1.593	25,2	26,5
Mars .....	158.016	195.715	191.742	186.942	19,3	20,1	23,4	19,2	1.515	1.445	25,2	24,1
Avril .....	153.441	180.143	187.095	187.222	18,7	18,2	22,8	18,8	1.467	1.355	24,4	23,6
Mai .....	160.700	162.781	191.084	176.174	18,9	16,4	22,5	17,7	1.300	1.120	22,5	19,3

(A) Par mille assurés et par semaine.

(B) En pour cent de l'ensemble des journées qu'auraient pu fournir les assurés.

(1) Statistique du ministère de l'Industrie et du Travail, publiée par la *Revue du Travail*

**ACTIVITE DE LA CONSTRUCTION.**

PÉRIODES	Nombre d'autorisations de bâtir délivrées dans l'agglomération bruxelloise, à Anvers, Gand et Liège (ancienne statistique)			Nombre d'autorisations de bâtir délivrées dans les agglomérations urbaines du pays (53 agglomérations - 114 communes)		
	Constructions	Reconstructions et transformations	Total	Constructions	Reconstructions et transformations	Total
Année 1931 .....	3.191	9.012	12.203	10.595	17.910	28.505
Année 1932 .....	3.544	7.670	11.214	12.785	15.644	28.429
1932 Avril .....	363	680	1.043	—	—	—
Mai .....	402	673	1.075	—	—	—
Juin .....	268	748	1.016	—	—	—
Juillet .....	304	658	962	—	—	—
Août .....	256	667	923	—	—	—
Septembre .....	309	611	920	—	—	—
Octobre .....	256	644	900	—	—	—
Novembre .....	222	642	864	932	1.237	2.219
Décembre .....	244	560	804	817	1.225	2.042
1933 Janvier .....	230	551	781	906	1.101	2.007
Février .....	305	526	831	1.043	1.207	2.250
Mars .....	354	776	1.130	1.454	1.724	3.178
Avril .....	315	682	997	1.132	1.754	2.886
Mai .....	335	732	1.067	1.103	1.646	2.749
Juin .....	266 (1)	741 (1)	1.007 (1)	—	—	—

(1) Schaerbeek et Liège manquent.

**DECLARATIONS DE FAILLITE  
ET HOMOLOGATIONS DE CONCORDATS PREVENTIFS A LA FAILLITE  
PUBLIÉES AU MONITEUR DU COMMERCE BELGE.**

PÉRIODES (13 semaines)	Nombre de faillites			Nombre de concordats homologués		
	1931	1932	1933	1931	1932	1933
Première période .....	222	285	344	79	54	68
Deuxième période .....	174	306	317	48	110	113
Troisième période .....	158	251	—	43	116	—
Quatrième période .....	298	311	—	41	81	—
Total pour l'année .....	852	1.153	—	211	361	—

**ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES.**

**I. — Recettes et dépenses d'exploitation (millions de francs)**

PÉRIODES	RECETTES				DÉPENSES	EXCÉDENT	COEFFICIENT D'EXPLOITATION
	Voyageurs	Marchandises	Produits extraordinaires	Ensemble			
1931 Moyenne mensuelle .....	72,2	179,8	5,6	257,6	252,0	5,6	97,84
1932 Moyenne mensuelle .....	62,3	137,8	4,3	204,4	218,4	-14,0	106,87
1932 Avril .....	54,9	143,3	4,2	202,4	223,4	-21,0	110,37
Mai .....	65,1	127,9	4,0	197,0	217,0	-20,0	110,14
Juin .....	56,9	131,1	3,7	191,8	213,2	-21,4	111,17
Juillet .....	70,9	112,5	4,4	187,8	211,1	-23,3	112,38
Août .....	79,4	127,2	3,7	210,3	212,4	- 2,1	101,02
Septembre .....	75,7	141,4	4,1	221,2	212,7	8,5	96,14
Octobre .....	65,4	153,8	4,6	223,8	211,3	12,5	94,43
Novembre .....	52,5	151,4	3,9	207,8	207,2	0,6	99,72
Décembre .....	57,0	142,2	5,0	204,2	202,8	1,4	99,30
1933 Janvier .....	54,7	125,9	6,3	186,9	209,3	-22,4	111,96
Février .....	46,1	119,5	3,8	169,4	202,1	-32,7	119,28
Mars .....	49,8	138,6	3,9	192,3	208,8	-16,5	108,61
Avril .....	65,4	122,8	3,9	192,0	198,0	- 6,0	103,12
Mai .....	56,4	132,5	5,0	193,9	199,1	- 5,2	102,70
Juin (chiffres provisoires) .....	64,9	121,7	3,5	190,1	192,0	- 1,9	101,00

**II. — Nombre de wagons fournis à l'industrie.**

- A) Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations belges, y compris ceux pour le transport de houille, coke et briquettes;  
 B) Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes;  
 C) Nombre de wagons chargés en provenance des réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

PÉRIODES	A		B	C		A + C	
	wagons ch. de fer	wagons ch. de fer et particuliers		wagons ch. de fer	wagons ch. de fer et particuliers	wagons ch. de fer	wagons ch. de fer et particuliers
1931 Moyenne mensuelle .....	430.855	—	112.994	125.609	—	556.464	—
1932 Moyenne mensuelle .....	362.280	—	97.727	91.229	—	453.509	—
1932 Avril .....	363.775	—	92.937	97.655	—	461.430	—
Mai .....	330.620	—	86.062	89.155	—	419.775	—
Juin .....	349.167	—	84.380	88.399	—	437.566	—
Juillet .....	296.984	—	61.990	80.045	—	377.029	—
Août .....	326.357	—	79.920	81.214	—	407.571	—
Septembre .....	367.418	—	105.556	93.840	—	461.258	—
Octobre .....	408.115	—	119.013	96.006	—	504.121	—
Novembre .....	421.341	—	120.387	88.421	—	509.762	—
Décembre .....	402.214	—	122.742	92.437	—	494.651	—
1933 Janvier .....	345.280	351.881	108.826	79.911	88.639	425.191	440.520
Février .....	321.272	327.862	97.168	79.965	88.612	401.237	416.474
Mars .....	376.381	383.969	98.387	89.363	98.328	465.744	482.297
Avril .....	328.490	335.342	86.550	78.825	87.206	407.315	422.548
Mai .....	349.366	357.278	90.312	88.502	97.384	437.868	454.662
Juin .....	333.183	340.875	87.501	80.907	89.320	414.090	430.195

III. — Statistique du trafic.  
1° Trafic général.

PÉRIODES	VOYAGEURS		MARCHANDISES				
	Nombre (milliers)	Voyageurs-km. (millions)	Tonnes totales (milliers)	Tonnes-km. (millions) (*)			
				Service intérieur	Service internat.	Transit	Total
1931 Moyenne mensuelle .....	18.518	484	5.794	172	214	117	502
1932 Moyenne mensuelle .....	15.185	420	4.633	147	153	78	378
1932 Février .....	14.885	388	4.619	136	170	82	388
Mars .....	15.770	429	4.712	149	166	71	386
Avril .....	14.558	393	4.617	140	166	79	385
Mai .....	16.284	451	4.234	122	153	72	347
Juin .....	14.880	413	4.422	129	155	77	361
Juillet .....	14.601	438	3.653	118	126	75	319
Août .....	15.475	482	4.054	143	131	78	352
Septembre .....	15.441	441	4.640	159	139	78	376
Octobre .....	15.421	418	5.251	180	147	84	411
Novembre .....	14.388	380	5.563	182	149	80	411
Décembre .....	14.661	393	5.228	170	154	90	414
1933 Janvier .....	15.244	396	4.438	137	150	82	369
Février .....	13.578	357	4.202	128	141	80	349
Mars .....	14.845	391	4.851	152	154	84	390
Avril .....	14.475	418	4.308	133	141	74	348
Mai .....			4.608				382

(\*) Le trafic est réparti d'après les frontières du pays

2° Transports de charbons, produits métallurgiques et minerais (\*).

PÉRIODES	NOMBRE DE TONNES (milliers)								
	Charbons			Produits métallurg.			Minerais		
	Service intérieur et mixte	Service internat.	Transit	Service intérieur et mixte	Service internat.	Transit	Service intérieur et mixte	Service internat.	Transit
1931 Moyenne mensuelle .....	1.252	704	301	166	237	204	11	448	12
1932 Moyenne mensuelle .....	1.221	498	197	123	199	154	12	318	4
1932 Février .....	1.226	557	178	127	224	163	19	358	5
Mars .....	1.247	520	175	132	183	130	12	364	6
Avril .....	1.134	511	179	132	239	167	15	337	1
Mai .....	1.028	501	191	122	191	142	7	344	2
Juin .....	1.040	484	206	122	215	155	8	305	—
Juillet .....	810	374	193	93	141	153	9	230	8
Août .....	1.039	408	205	117	180	150	12	284	3
Septembre .....	1.316	512	203	120	199	159	13	266	2
Octobre .....	1.517	523	227	133	207	159	8	297	5
Novembre .....	1.527	530	199	128	193	157	11	310	10
Décembre .....	1.537	536	217	136	197	174	14	325	1
1933 Janvier .....	1.387	502	194	129	186	147	13	304	13
Février .....	1.266	444	183	117	184	175	10	316	6
Mars .....	1.278	428	177	136	207	191	13	350	2
Avril .....	1.086	432	167	125	208	160	13	326	8

(\*) Le trafic est réparti d'après les frontières du pays



**MOUVEMENT DU PORT D'ANVERS (1).**

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME					NAVIGATION FLUVIALE						
	ENTRÉES			SORTIES		ENTRÉES			SORTIES			
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires		Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de stères)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de stères)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)
				chargés	sur lest							
1931 Moyenne mensuelle..	880	1.866	878	746	130	857	3.810	1.163	367	3.724	1.103	231
1932 Moyenne mensuelle..	784	1.639	780	651	133	672	3.618	1.084	267	3.621	1.069	247
1932 Avril .....	735	1.595	736	641	121	707	3.653	1.096	238	3.867	1.173	238
Mai .....	769	1.636	737	607	118	614	3.466	1.008	238	3.508	1.044	247
Juin .....	747	1.611	787	621	126	675	3.645	1.046	261	3.788	1.085	264
Juillet .....	783	1.614	781	638	127	697	3.787	1.063	225	3.729	1.021	232
Août .....	784	1.669	728	676	119	585	3.635	1.019	280	3.600	1.014	238
Septembre .....	768	1.506	687	655	123	689	3.654	1.113	261	3.684	1.076	241
Octobre .....	824	1.724	825	670	148	712	3.725	1.195	323	3.612	1.123	225
Novembre .....	802	1.649	910	650	149	765	3.528	1.090	303	3.554	1.114	305
Décembre .....	840	1.777	977	682	184	721	3.807	1.150	310	3.723	1.126	278
1933 Janvier .....	784	1.686	825	638	142	698	3.341	1.054	264	3.012	931	234
Février .....	717	1.545	761	596	111	753	3.300	1.019	285	3.320	1.043	209
Mars .....	806	1.683	824	703	107	780	3.751	1.182	299	3.796	1.187	231
Avril .....	783	1.664	735	674	110	775	3.449	1.070	307	3.345	1.012	226
Mai .....	857	1.704	854	706	159	732	3.537	1.072	308	3.517	1.078	233
Juin .....	822	1.684		677	127		3.617	1.138		3.497	1.041	

(1) Chiffres communiqués par le capitaine du port d'Anvers

**MOUVEMENT DU PORT DE GAND.**

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE	
	ENTRÉES			SORTIES			MARCHANDISES (milliers de tonnes métriques)	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Entrées	Sorties
1931 Moyenne mensuelle.	212	214	205	213	217	158	227	115
1932 Moyenne mensuelle.	176	178	180	177	179	110	152	108
1932 Avril .....	185	172	153	195	177	109	157	85
Mai .....	145	147	133	143	155	96	129	103
Juin .....	154	164	166	153	158	101	143	138
Juillet .....	158	170	206	153	166	77	111	96
Août .....	169	191	102	172	197	106	152	95
Septembre .....	160	170	235	158	165	96	162	106
Octobre .....	185	207	213	179	199	156	162	118
Novembre .....	155	153	200	168	173	91	157	138
Décembre .....	172	185	193	172	184	62	184	107
1933 Janvier .....	165	193	209	161	182	59	92	80
Février .....	164	179	211	161	176	81	150	164
Mars .....	163	153	155	166	151	93	166	131
Avril .....	133	126	141	131	125	52	131	86
Mai .....	147	168	166	145	171	66	152	102
Juin .....	138	159		140	160			

**ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION EN BELGIQUE**

PÉRIODES	CHAMBRES DE COMPENSATION					CAISSE DE LIQUIDATION DE LA BOURSE DE BRUXELLES			
	BRUXELLES ET PROVINCE			BRUXELLES		COMPTANT		TERME	
	Nombre de chambres à la fin de la période	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de séances	Nombre de participants à la fin de la période	Montant des liquidations	Montant des liquidations
								(millions de francs)	(millions de francs)
1931 Moyenne mensuelle .....	38 (2)	365	31.116	162	21.391	21	250 (2)	449	99
1932 Moyenne mensuelle .....	38 (2)	345	24.412	162	16.870	20	250 (2)	340	73
1932 Avril .....	38	360	24.774	168	16.866	21	250	285	72
Mai .....	38	338	22.034	160	15.101	19	250	273	39
Juin .....	38	339	21.763	159	14.611	22	250	290	39
Juillet .....	38	331	24.463	156	17.315	18	250	239	55
Août .....	38	330	23.126	155	16.237	22	250	369	61
Septembre .....	38	327	23.418	153	16.478	22	250	538	100
Octobre .....	38	345	24.656	161	17.516	20	250	285	82
Novembre .....	38	337	21.080	157	14.291	20	250	264	59
Décembre .....	38	368	26.136	173	18.250	21	250	354	82
1933 Janvier .....	38	355	24.979	171	18.041	21	250	379	83
Février .....	38	321	20.422	154	14.526	19	250	288	71
Mars .....	38	348	22.732	166	15.468	23	250	321	55
Avril .....	38	317	20.399	150	14.482	18	250	275	47
Mai .....	38	351	20.752	167	14.607	20	250	478	77
Juin .....	38	333	21.928	158	16.065	21	250	419	96

(1) Dans ce montant, les achats ou les ventes ne sont comptés qu'une seule fois.  
 (2) Au 31 décembre.

**MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX EN BELGIQUE.**  
 (millions de francs)

PÉRIODES	Nombre de comptes à la fin de la période	Avoir global (moyenne journalière)	CRÉDITS		DÉBITS		Mouvement général	Pourcentage des opérations sans emploi de numéraire
			Versements	Virements	Chèques et divers	Virements		
1932 Moyenne mensuelle (*)	313.978	2.360	3.528	8.188	3.484	8.197	23.396	86,2
1932 Avril .....	304.225	2.350	3.761	8.833	3.857	8.841	25.293	85,7
Mai .....	305.739	2.323	3.123	7.690	3.203	7.693	21.710	86,2
Juin .....	307.266	2.325	3.205	7.740	3.156	7.747	21.848	86,3
Juillet .....	308.210	2.431	3.479	8.077	3.359	8.089	23.004	86,2
Août .....	309.096	2.281	3.065	7.514	3.236	7.521	21.336	86,3
Septembre .....	310.293	2.197	2.987	6.964	2.962	6.979	19.893	85,5
Octobre .....	311.798	2.316	3.801	8.118	3.608	8.136	23.663	85,6
Novembre .....	313.380	2.410	3.259	7.863	3.348	7.871	22.342	86,2
Décembre .....	313.978	2.464	4.196	8.711	3.539	8.722	25.166	86,6
1933 Janvier .....	315.680	2.474	3.880	9.339	4.339	9.357	26.915	86,1
Février .....	315.082	2.534	3.201	7.988	3.207	7.997	22.392	86,9
Mars .....	316.559	2.576	3.426	8.267	3.243	8.274	23.209	86,7
Avril .....	318.109	2.630	3.559	8.163	3.581	8.171	23.474	85,5
Mai .....	319.836	2.607	3.300	8.438	3.475	8.446	23.658	87,1
Juin .....	321.259	2.521	3.329	7.958	3.204	7.964	22.455	87,6

(\*) Au 31 décembre.

**CAISSE GENERALE D'EPARGNE (sous la garantie de l'Etat).**

Dépôts sur livrets (particuliers exclusivement) (1).

(Milliers de francs.)

PÉRIODES	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à la fin de la période (2)	Nombre de livrets à fin d'année
Année 1931 .....	3.170.650	1.949.576	1.221.074	9.114.550	5.126.978
Année 1932 .....	2.816.527	2.438.236	378.291	9.812.621	
1932 Avril .....	273.677	183.520	90.157	9.437.215	
Mai .....	246.169	184.731	61.438	9.498.653	
Juin .....	218.483	192.765	25.718	9.524.371	
Juillet .....	218.899	203.756	15.143	9.539.514	
Août .....	175.648	221.414	— 45.766	9.493.748	
Septembre .....	178.717	211.183	— 32.466	9.461.282	
Octobre .....	208.163	192.318	15.845	9.477.127	
Novembre .....	173.809	190.036	— 16.226	9.460.901	
Décembre .....	255.359	223.419	31.940	9.812.621	
1933 Janvier .....	292.799 (3)	202.345 (3)	90.454 (3)	9.903.075 (3)	
Février .....	198.753 (3)	175.721 (3)	23.032 (3)	9.926.107 (3)	
Mars .....	193.966 (3)	225.166 (3)	— 31.200 (3)	9.894.907 (3)	
Avril .....	200.249 (3)	224.830 (3)	— 24.581 (3)	9.870.326 (3)	
Mai .....	209.155 (3)	258.121 (3)	— 48.966 (3)	9.821.360 (3)	
Juin .....	179.698 (3)	210.417 (3)	— 30.719 (3)	9.797.985 (3)	

(1) Les chiffres du présent tableau ne donnent que les mouvements de l'épargne pure.

(2) Les soldes des années 1931 et 1932 et celui de décembre 1932 comprennent les intérêts capitalisés de l'exercice.

(3) Chiffres approximatifs provisoires.

**RAPPORT DES EFFETS IMPAYES AUX EFFETS PRESENTES A L'ENCAISSEMENT  
PAR LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE.**

PÉRIODES	NOMBRE DES			MONTANT DES		
	Effets présentés	Effets impayés	%	Effets présentés	Effets impayés	%
				<i>(milliers de francs)</i>		
Année 1931 .....	1.467.857	117.133	7,98	7.459.992	310.996	4,17
Année 1932 .....	1.486.550	130.809	8,80	10.244.132	294.215	2,87
1932 Avril .....	146.166	12.969	8,87	907.156	29.963	3,30
Mai .....	138.563	11.466	8,27	881.803	27.975	3,17
Juin .....	129.964	11.240	8,65	1.053.122	24.823	2,36
Juillet .....	116.475	10.824	9,29	703.830	22.716	3,23
Août .....	109.931	10.092	9,18	834.861	20.110	2,41
Septembre .....	109.893	9.197	8,37	862.826	17.443	2,02
Octobre .....	117.788	9.064	7,70	755.251	17.384	2,30
Novembre .....	116.516	9.106	7,81	822.068	17.284	2,10
Décembre .....	122.410	9.986	8,16	893.199	20.121	2,25
1933 Janvier .....	116.867	10.018	8,57	747.279	19.521	2,61
Février .....	100.575	9.974	9,92	702.829	17.814	1,77
Mars .....	102.297	8.661	8,47	1.175.284	17.092	1,45
Avril .....	106.707	8.290	7,77	714.523	15.056	2,11
Mai .....	103.483	7.777	7,52	639.410	14.098	2,20
Juin .....	104.354	7.771	7,45	927.530	13.207	1,42

# Banque Nationale de Belgique

Principaux postes des situations hebdomadaires

(milliers de francs).

ACTIF	30-12-1913	19-7-1932	22-6-1933	29-6-1933	6-7-1933	13-7-1933	18-7-1933
<b>Encaisse :</b>							
Or .....	(1) 306.377	12.997.016	13.368.419	13.388.747	13.402.079	13.427.042	13.432.439
Traites et disponibilités « or » sur l'étranger.....	170.328	—	—	—	—	—	—
Portefeuille effets sur la Belgique et sur l'étranger (*) .....	603.712	4.073.287	3.616.030	3.651.442	3.613.908	3.739.567	3.704.868
Avances sur fonds publics .....	57.901	318.792	288.928	276.860	306.689	289.439	306.165
Bons et annuités du Trésor Belge (**)	—	1.425.000	1.813.918	1.793.918	1.776.434	1.776.434	1.776.434
<b>PASSIF</b>							
Billets en circulation .....	1.049.762	18.475.701	17.760.660	17.951.371	18.198.124	18.163.260	18.072.338
Comptes courants particuliers .....	88.333	608.078	1.585.067	1.376.079	1.315.476	1.432.346	1.417.306
Compte courant du Trésor .....	14.541	115.541	204.001	246.205	60.861	113.103	204.964
<b>Total des engagements à vue...</b>	<b>1.152.636</b>	<b>19.199.320</b>	<b>19.549.728</b>	<b>19.573.655</b>	<b>19.574.451</b>	<b>19.708.709</b>	<b>19.694.608</b>
<b>Rapport de l'encaisse aux engagements à vue .....</b>	<b>41,36 %</b>	<b>67,70 %</b>	<b>68,38 %</b>	<b>68,40 %</b>	<b>68,47 %</b>	<b>68,13 %</b>	<b>68,20 %</b>
<b>Taux d'escompte de traites acceptées</b>	<b>5,— %</b>	<b>3,50 %</b>	<b>3,50 %</b>	<b>3,50 %</b>	<b>3,50 %</b>	<b>3,50 %</b>	<b>3,50 %</b>
<b>Taux des prêts sur fonds publics.....</b>	<b>5,— %</b>	<b>4,50 %</b>	<b>4,50 %</b>	<b>4,50 %</b>	<b>4,50 %</b>	<b>4,50 %</b>	<b>4,50 %</b>

(1) Y compris 57.351 « Argent, billon et divers ».

(\*) A partir du 28-7-32, la rubrique est dénommée « Portefeuille-effets sur la Belgique et valeurs-or sur l'Etranger ».

(\*\*) A partir du 28-7-32, la rubrique est dénommée « Bons, annuités et titres d'obligations du Trésor belge » (Lois du 27-12-30 et du 19-7-32).

# Banque du Congo Belge

Principaux postes des situations mensuelles (milliers de francs).

ACTIF	31-12-1927	30-4-1932	31-12-1932	31-1-1933	28-2-1933	31-3-1933	30-4-1933
<b>Encaisse-or :</b>							
Lingots et monnaies d'or .....	24.818	81.047	61.794	61.794	61.794	61.794	61.794
Devises-or sur l'étranger.....	28.768	—	—	—	—	—	—
Encaisses diverses et avoirs en banque	78.031	169.340	508.807	391.995	362.717	429.204	438.041
Effets sur la Colonie, la Belgique et l'étranger .....	263.880	126.248	70.717	70.917	72.017	76.327	74.648
Comptes courants .....	163.234	152.540	57.074	62.904	54.261	56.476	55.003
<b>PASSIF</b>							
Billets en circulation .....	124.619	145.036	127.789	126.959	128.023	121.631	118.149
<b>Créditeurs :</b>							
à vue .....	222.030	291.063	385.853	250.431	268.715	335.064	382.448
à terme.....	68.465	117.860	99.030	110.668	104.220	112.194	108.089
<b>Rapport de l'encaisse en valeurs-or à la circulation fiduciaire.....</b>	<b>42,99 %</b>	<b>55,88 %</b>	<b>48,36 %</b>	<b>48,67 %</b>	<b>48,27 %</b>	<b>50,80 %</b>	<b>52,30 %</b>

## TAUX D'ESCOMPTE DES PRINCIPALES BANQUES D'EMISSION

	depuis le	P. c.		depuis le	P. c.
Allemagne .....	22 septembre 1932	4	Hongrie.....	18 octobre 1932	4,50
Autriche .....	24 mars 1933	5	Indes .....	16 février 1933	3,50
Belgique .....	14 janvier 1932	3,50	Italie .....	9 janvier 1933	4
Bulgarie .....	25 mai 1932	8	Japon .....	3 juillet 1933	3,65
Danemark .....	1 <sup>er</sup> juin 1933	3	Lettonie .....	1 <sup>er</sup> janvier 1933	5,50
Dantzig .....	5 mai 1933	3	Lithuanie .....	6 mai 1932	7
Espagne .....	29 octobre 1932	6	Norvège .....	24 mai 1933	3,50
Estonie .....	28 janvier 1932	5,50	Pologne .....	21 octobre 1932	6
États-Unis (Federal Res. Bank of New-York) ....	26 mai 1933	2,50	Portugal .....	13 mars 1933	6
Finlande .....	2 juin 1933	5,50	Roumanie .....	5 avril 1933	6
France.....	10 octobre 1931	2,50	Suède .....	1 <sup>er</sup> juin 1933	3
Grande-Bretagne .....	30 juin 1932	2	Suisse .....	22 janvier 1931	2
Grèce .....	6 juin 1933	7,50	Tchécoslovaquie .....	25 janvier 1933	3,50
Hollande .....	15 juillet 1933	4	Yougoslavie .....	20 juillet 1931	7,50

# Banque des Règlements Internationaux, à Bâle

## SITUATION

ACTIF

en milliers de francs suisses au pair monétaire.

PASSIF.

	Au 31 mai 1933		Au 30 juin 1933			Au 31 mai 1933		Au 30 juin 1933	
		%		%			%		%
<b>I. Encaisse :</b>					<b>I. Capital :</b>				
A la banque et en compte courant dans d'autres banques .....	6.962	1,0	6.053	0,8	Capital autorisé et émis : 200.000 actions de 2.500 fr. suisses-or chacune .....	500.000		500.000	
<b>II. Fonds à vue placés à intérêts .....</b>	43.896	6,1	35.767	5,0	Actions libérées de 25 p. c. ....	125.000	17,3	125.000	17,6
<b>III. Portefeuille récomptable :</b>					<b>II. Réserves :</b>				
1° Effets de commerce et acceptations de banque .....	238.175	33,1	232.140	32,6	1° Fonds de réserve légale .....	2.022		2.022	
2° Bons du Trésor .....	167.320	23,2	168.303	23,6	2° Fonds de réserve de dividendes .....	3.895		3.895	
	405.495		400.443		3° Fonds de réserve générale .....	7.790		7.780	
						13.707	1,9	13.706	1,9
<b>IV. Fonds à terme placés à intérêts :</b>					<b>III. Dépôts à long terme :</b>				
A trois mois au maximum .....	110.732	15,4	113.214	15,9	1° Compte de Trust des annuités .....	152.624	21,2	152.899	21,5
<b>V. Effets et placements divers :</b>					2° Dépôt du gouvernement allemand .....	76.312	10,6	76.449	10,7
1° A 3 mois d'échéance au maximum :					3° Fonds de garantie du gouvernement français .....	59.918	7,9	53.792	7,6
(a) Bons du Trésor .....	35.573	4,9	30.276	4,3		285.854		283.140	
(b) Placements divers .....	47.777	6,6	35.658	5,0	<b>IV. Dépôts à court terme et à vue</b>				
2° De 3 à 6 mois d'échéance :					1° Banques centrales pour leur compte :				
(a) Bons du Trésor .....	8.300	1,1	13.654	1,9	a) A trois mois au maximum .....	139.599	19,4	129.207	18,1
(b) Placements divers .....	59.540	8,3	71.239	10,0	b) A vue .....	95.628	13,3	93.453	13,1
3° A plus de 6 mois d'échéance .....	595	0,1	594	0,1		235.127		222.660	
	151.785		151.421		2° Banques centrales pour le compte d'autres déposants :				
<b>VI. Autres actifs .....</b>	1.696	0,2	5.500	0,8	A vue .....	10.189	1,4	11.687	1,6
					3° Autres déposants				
					a) A trois mois au maximum .....	—		—	
					b) A vue .....	6.567	0,9	3.044	0,4
					<b>V. Bénéfices à répartir :</b>				
					le 1 <sup>er</sup> juillet 1933.				
					1° Dividende payable aux actionnaires, au taux de 6 % par an .....	7.335		7.335	
					2° Participation des déposants à long terme d'après l'article 53(e) des statuts .....	2.410		2.411	
						9.745	1,3	9.746	1,4
					<b>VI. Postes divers .....</b>	34.377	4,8	43.415	6,1
<b>TOTAUX .....</b>	720.566	100,0	712.398	100,0	<b>TOTAUX .....</b>	720.566	100,0	712.398	100,0

# Banque de France

## Situations hebdomadaires (milliers de francs).

DATES	Encaisse or (Monnaies et lingots)	Disponi- bilités à vue à l'étranger	Portefeuille commercial et d'effets publics			Avances sur titres	Billets au porteur en circulation	Comptes courants créditeurs	Rapport de l'encaisse-or à l'ensemble des engagements à vue %
			Effets de commerce escomptés		Effets négociables achetés				
			Sur la France	Sur l'étranger					
1931 Moyenne annuelle.	58.966.286	10.126.770	6.093.766	680.881	15.198.618	2.839.333	79.208.511	25.672.205	56,28
1932 Moyenne annuelle.	79.622.641	4.521.359	3.648.298	296.897	4.358.414	2.739.843	82.125.566	26.564.962	73,26
1932 Mai .....	78.339.832	4.594.342	3.411.537	267.522	6.513.256	2.842.574	82.382.036	27.163.456	71,51
Juin .....	80.170.598	5.413.875	3.304.209	267.405	3.792.609	2.799.272	82.406.094	26.718.879	73,47
Juillet .....	82.471.684	4.524.920	3.137.656	262.778	1.522.233	2.790.654	81.931.993	26.159.649	76,30
Août .....	82.178.945	3.353.190	2.921.627	263.447	1.916.139	2.823.307	81.597.551	25.441.033	76,77
Septembre .....	82.400.237	2.979.524	3.668.353	260.340	2.099.321	2.804.895	80.680.750	27.093.766	76,46
Octobre .....	82.644.358	2.899.894	2.660.601	261.931	1.968.707	2.780.388	81.778.293	24.894.313	77,47
Novembre .....	83.035.820	2.935.560	2.635.560	262.433	1.875.582	2.678.135	83.021.910	24.293.107	77,38
Décembre .....	83.343.870	3.155.091	2.653.133	260.832	1.410.484	2.551.568	82.482.068	24.458.618	77,93
1933 Janvier .....	82.759.917	2.942.769	2.556.525	262.181	1.280.162	2.613.952	84.406.694	21.905.592	77,85
Février .....	81.893.917	2.930.765	2.514.996	262.511	1.278.951	2.623.779	84.561.690	20.670.257	77,82
Mars .....	81.111.281	2.454.341	2.875.758	261.578	1.833.967	2.661.848	85.477.042	19.411.094	77,33
Avril .....	80.412.053	2.353.309	3.188.853	249.899	2.050.963	2.708.737	85.359.989	18.986.652	77,06
Mai .....	80.907.103	2.497.469	2.915.691	251.991	1.162.203	2.705.062	84.798.035	18.938.826	77,99
Juin .....	81.105.942	2.534.090	2.785.289	210.347	1.443.473	2.708.693	83.780.762	20.047.099	78,12
Juillet .....	81.264.492	2.572.952	2.705.656	229.513	1.641.589	2.762.209	83.905.509	20.111.920	78,13

Taux d'escompte } actuel : 2 ½ %, depuis le 10 octobre 1931.  
 } précédent : 2 %, depuis le 3 janvier 1931.

# Nederlandsche Bank

## Situations hebdomadaires (milliers de florins).

DATES	Encaisse métallique	Portefeuille-effets		Avances sur nantisse- ments	Compte du Trésor (débitéur)	Billets en circulation	Comptes courants créditeurs (particuliers et Trésor)	Assignations de banque	Rapport de l'encaisse métallique aux engagements à vue %
		sur la Hollande	sur l'étranger						
1931 Moyenne annuelle.	626.667	66.667	193.361	100.324	1.134	916.972	103.561	309	61,39
1932 Moyenne annuelle.	988.356	51.682	78.072	90.853	455	989.702	235.804	181	80,64
1932 Mai .....	947.976	52.699	88.572	101.804	—	1.013.574	181.606	144	79,31
Juin .....	989.175	49.096	88.572	96.308	—	1.005.293	221.650	180	80,61
Juillet .....	1.017.010	47.049	68.653	101.729	—	1.017.006	241.221	295	80,81
Août .....	1.039.685	44.480	71.336	85.228	4.899	995.654	270.888	231	82,07
Septembre .....	1.051.267	40.588	71.336	81.681	—	1.002.766	263.264	40	83,03
Octobre .....	1.052.722	41.871	71.336	74.982	—	990.835	270.071	74	83,48
Novembre .....	1.053.566	37.852	71.336	74.089	—	984.285	272.770	22	83,81
Décembre .....	1.053.683	40.413	71.321	74.870	—	981.448	278.928	29	83,60
1933 Janvier .....	1.057.320	39.016	71.321	72.527	—	964.883	294.944	184	83,91
Février .....	1.053.064	34.725	73.425	71.201	—	951.138	300.982	23	84,10
Mars .....	1.034.299	32.911	73.427	73.924	2.113	973.543	289.248	110	83,89
Avril .....	977.856	37.511	73.215	71.710	—	971.637	204.218	210	83,15
Mai .....	880.840	39.875	73.376	87.224	9.358	973.239	132.978	49	79,62
Juin .....	857.356	49.123	73.289	76.518	—	958.950	113.820	211	79,90
Juillet .....	759.833	53.700	32.464	134.643	76	936.365	61.466	24	76,15

Taux d'escompte } actuel : 4 %, depuis le 15 juillet 1933.  
 } précédent : 3 ½ %, depuis le 12 mai 1933.

# Banque d'Angleterre

Situations hebdomadaires (milliers de £).

DATES	Encaisse métallique		Placements du « Banking Department »				Billets en circulation	Dépôts	Rapport de l'encaisse du Banking Department au solde des dépôts (prop. of reserv. to liabilities) %
	Or (Issue Département)	Monnaies d'or et d'argent (Banking Department)	Valeurs garanties par l'État	Escomptes et avances	Autres valeurs	Ensemble			
1931 Moyenne annuelle.	139.882	1.015	46.125	11.476	27.727	85.323	355.091	119.383	43,6
1932 Moyenne annuelle.	130.390	783	64.043	12.842	26.190	103.075	359.495	131.783	35,4
1932 Mai ..... 5	120.816	644	69.076	11.535	19.228	99.889	356.580	122.027	32,6
Juin ..... 9	131.721	741	74.260	12.612	25.622	112.494	357.238	144.897	34,0
Juillet ..... 7	136.144	821	67.627	14.991	26.247	108.865	366.679	136.112	33,2
Août ..... 4	138.563	836	75.979	14.314	20.917	111.210	374.728	132.747	29,8
Septembre ..... 7	139.031	926	69.933	12.274	18.611	100.818	365.122	132.423	37,6
Octobre ..... 6	139.422	979	67.708	11.676	17.387	96.771	362.521	132.013	40,0
Novembre ..... 10	139.422	1.021	68.053	11.799	17.787	97.639	361.210	134.146	40,4
Décembre ..... 7	139.422	987	85.844	11.807	17.725	115.376	365.662	147.229	33,7
1933 Janvier ..... 4	119.792	774	102.082	45.990	17.862	165.934	362.599	180.872	18,2
Février ..... 8	127.207	727	90.308	12.147	17.125	119.580	357.380	146.971	30,9
Mars ..... 8	159.954	747	78.705	11.761	17.483	107.949	363.327	162.090	44,6
Avril ..... 5	176.533	828	82.980	11.649	16.517	110.146	371.670	158.182	41,5
Mai ..... 10	185.988	921	62.216	11.613	11.286	85.115	372.510	141.747	52,4
Juin ..... 7	186.649	1.039	76.289	11.073	10.758	98.120	378.463	149.570	46,3
Juillet ..... 5	189.695	1.260	75.726	16.353	12.176	104.255	378.772	158.392	45,5

Taux d'escompte { actuel : 2 %, depuis le 30 juin 1932.  
précédent : 2,50 %, depuis le 12 mai 1932.

# Reichsbank (Allemagne)

Situations hebdomadaires (milliers de Rm.).

DATES	Encaisse or	Devises admises dans la couverture des billets	Monnaies divi-sionnaires	Portefeuille-effets	Avances sur nantisse-ments	Bons du Trésor escomptés	Billets en circulation	Divers engagements à vue	Rapport de l'or et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1931 Moyenne annuelle.	1 711.071	203.283	138.225	2.609.395	172.355	38.099	4.228.484	425.627	41,13
1932 Moyenne annuelle.	838.704	135.280	212.456	3.013.194	144.410	19.196	3.843.848	389.178	23,01
1932 Mai ..... 7	851.110	133.254	197.797	3.145.676	110.974	10.040	3.990.865	362.836	22,61
Juin ..... 7	848.421	138.163	236.412	3.031.413	129.239	6.280	3.889.407	357.522	23,23
Juillet ..... 7	806.137	138.871	214.733	3.152.000	103.831	1.510	3.876.601	401.713	22,09
Août ..... 6	762.961	131.394	208.592	3.043.946	106.160	27.120	3.822.084	333.919	21,52
Septembre ..... 7	768.436	157.181	206.898	2.951.956	103.502	14.540	3.688.799	388.510	22,70
Octobre ..... 7	796.368	134.803	169.731	2.909.580	101.504	38.460	3.618.318	412.239	23,10
Novembre ..... 7	817.283	121.826	185.685	2.783.423	99.141	11.470	3.502.238	366.211	24,28
Décembre ..... 7	804.069	113.931	203.062	2.688.113	101.124	29.100	3.438.962	352.708	24,21
1933 Janvier ..... 7	805.232	115.125	241.404	2.524.262	71.950	10.760	3.373.981	338.495	24,79
Février ..... 7	822.288	97.907	260.163	2.392.827	79.396	18.010	3.242.218	315.557	25,86
Mars ..... 7	749.657	100.633	218.293	2.565.886	85.813	36.550	3.293.275	336.200	23,43
Avril ..... 7	645.761	109.640	200.226	2.831.117	72.719	28.210	3.432.508	321.877	20,12
Mai ..... 8	400.799	99.395	221.008	3.065.475	71.770	14.700	3.409.869	359.909	13,27
Juin ..... 7	351.241	84.408	238.658	3.059.310	74.435	65.020	3.372.600	375.568	11,62
Juillet ..... 7	194.056	86.066	229.531	3.180.920	84.693	4.330	3.392.172	359.714	7,47

Taux d'escompte { actuel : 4 % depuis le 22 septembre 1932.  
précédent : 5 %, depuis le 28 avril 1932.

# Banque Nationale Suisse

Situations hebdomadaires (milliers de fr. s.).

DATES	Encaisse or	Disponi- bilités « or » à l'étranger	Portefeuille effets sur la Suisse	Avances sur nantisse- ments	Correspon- dants	Billets en circulation	Autres engagements à vue	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue, en %
1931 Moyenne annuelle .....	1.173.709	330.366	41.147	46.465	26.237	1.147.761	514.042	90,51
1932 Moyenne annuelle .....	2.544.266	78.656	22.709	46.190	9.742	1.511.938	1.185.897	97,22
1932 Mai .....	2.459.313	96.860	47.755	41.625	10.470	1.507.412	1.142.945	96,45
Juin .....	2.584.893	70.527	19.852	44.021	8.853	1.511.535	1.208.558	97,62
Juillet .....	2.606.786	71.269	16.410	46.067	8.779	1.550.134	1.188.257	97,80
Août .....	2.637.286	58.190	14.800	44.057	9.272	1.543.326	1.213.081	97,79
Septembre .....	2.637.508	65.303	13.979	41.452	7.836	1.535.372	1.224.455	97,93
Octobre .....	2.637.502	56.001	14.019	43.205	7.025	1.539.863	1.208.942	97,99
Novembre .....	2.637.509	43.977	14.177	50.234	6.629	1.525.151	1.223.726	97,55
Décembre .....	2.552.751	37.080	15.971	42.917	7.837	1.515.978	1.142.109	97,43
1933 Janvier .....	2.471.190	85.781	18.392	44.588	12.040	1.536.929	1.099.981	96,97
Février .....	2.517.726	43.192	15.622	37.653	12.203	1.467.065	1.170.372	97,10
Mars .....	2.566.109	12.121	12.613	38.940	11.913	1.503.307	1.138.295	97,60
Avril .....	2.533.723	5.020	11.019	40.052	12.534	1.544.985	1.057.197	97,56
Mai .....	2.332.075	930	11.809	43.766	11.307	1.524.546	886.637	96,76
Juin .....	2.024.378	3.039	13.370	46.924	11.678	1.477.662	644.021	95,56
Juillet .....	1.817.704	1.853	17.556	59.386	12.815	1.435.335	491.515	94,43

Taux d'escompte { actuel : 2 %, depuis le 22 janvier 1931.  
précédent : 2 ½ %, depuis le 10 juillet 1930.

# Banque de Pologne

Situations hebdomadaires (milliers de zloty).

DATES	Encaisse or	Avoirs à l'étranger, devises et monnaies étrangères	Avoirs à l'étranger, devises et monnaies étrangères ne servant pas de couverture	Portefeuille effets	Avances sur titres	Billets en circulation	Exigibilités à vue (y compris le compte courant du Trésor)	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue, en %
1931 Moyenne annuelle .....	572.881	182.575	121.833	598.399	91.101	1.195.097	242.042	52,57
1932 Moyenne annuelle .....	530.281	48.569	111.102	624.677	115.249	1.064.475	187.126	46,26
1932 Mai .....	544.228	71.979	117.602	614.342	115.870	1.104.259	169.380	48,38
Juin .....	524.031	45.245	112.780	636.209	114.731	1.076.628	152.242	46,33
Juillet .....	479.371	48.325	109.305	663.949	124.201	1.083.912	169.078	42,11
Août .....	475.615	45.225	101.635	669.095	121.674	1.068.325	163.304	42,29
Septembre .....	479.200	47.201	106.667	636.833	116.074	1.049.123	170.787	43,15
Octobre .....	491.129	35.640	108.209	591.959	116.340	1.025.606	168.157	44,13
Novembre .....	496.434	36.565	104.650	584.653	99.305	1.003.768	182.550	44,93
Décembre .....	500.925	35.784	101.876	549.687	95.673	984.662	189.502	45,71
1933 Janvier .....	502.306	40.870	86.050	549.260	102.649	967.183	213.095	46,02
Février .....	512.166	27.048	75.189	522.766	100.755	978.504	173.357	46,81
Mars .....	513.482	24.061	62.027	540.517	100.926	1.005.686	146.697	46,65
Avril .....	490.718	98.788*	—	596.286	103.293	1.017.966	148.369	46,20
Mai .....	482.039	73.220	—	617.385	101.734	1.015.514	101.466	47,18
Juin .....	472.369	87.482	—	624.134	102.702	999.352	145.428	48,90
Juillet .....	472.651	86.123	—	615.929	93.938	1.021.360	152.902	47,58

Taux d'escompte { actuel : 6 %, depuis le 21 octobre 1932.  
précédent : 7,50 %, depuis le 3 octobre 1930.

(\*) Depuis le 31 mars 1933, la Banque de Pologne ne fait plus de distinction entre les devises étrangères servant de couverture et celles ne servant pas de couverture.



# Federal Reserve Banks

Situations hebdomadaires (milliers de \$).

DATES	Réserve 'or'	Autres réserves	Effets escomptés	Effets achetés sur le marché libre	Fonds publics nationaux	Billets en circulation (Federal Reserve Notes)	Dépôts (Banques associées, Trésor et particuliers)	Rapports du total des réserves aux engagements à vue %
1931 Moyenne annuelle .....	3.159.905	170.572	327.012	239.908	669.553	1.851.113	2.464.782	77,2
1932 Moyenne annuelle .....	2.890.890	199.400	514.008	68.577	1.468.289	2.684.714	2.220.623	63,0
1932 Mai .....	2.992.421	210.825	505.801	44.522	1.286.881	2.561.646	2.237.102	66,8
Juin .....	2.626.961	203.339	501.911	35.717	1.644.567	2.557.119	2.270.202	59,4
Juillet .....	2.578.450	189.359	499.826	77.353	1.801.065	2.868.163	2.044.992	56,3
Août .....	2.680.426	200.706	451.938	38.720	1.851.011	2.843.605	2.134.685	57,9
Septembre .....	2.794.573	196.428	420.428	33.585	1.850.923	2.831.749	2.220.156	59,2
Octobre .....	2.912.528	196.940	333.427	33.266	1.851.318	2.744.868	2.344.989	61,1
Novembre .....	3.009.645	185.967	310.953	34.002	1.850.697	2.715.299	2.404.458	62,4
Décembre .....	3.078.063	185.054	298.618	33.717	1.850.677	2.723.666	2.466.816	62,9
1933 Janvier .....	3.173.356	179.928	251.102	32.617	1.850.910	2.737.656	2.587.376	63,0
Février .....	3.247.124	195.227	252.640	31.338	1.783.912	2.773.192	2.499.670	66,3
Mars .....	2.683.539	125.432	1.413.936	417.289	1.880.794	4.215.006	(1)1.951.222	45,6
Avril .....	3.278.837	209.585	436.177	285.973	1.837.368	3.644.137	2.196.055	59,7
Mai .....	3.435.570	218.764	400.102	144.152	1.837.278	3.395.369	2.360.101	63,5
Juin .....	3.521.985	290.192	276.665	11.411	1.911.603	3.163.689	2.432.615	68,1
Juillet (2) .....	3.549.090		204.880		1.995.260	3.115.330	2.450.720	68,4

Taux d'escompte de la Federal Reserve Bank of New-York { actuel : 2,50 %, depuis le 26 mai 1933.  
précédent : 3 %, depuis le 7 avril 1933.

(1) A partir du 8 mars 1933, ce poste comprend les « Special deposits » (member banks et nonmember banks).  
(2) Chiffres provisoires.

# Banque d'Italie

Situations hebdomadaires (milliers de Lit.).

DATES	Encaisse or	Devises et avoirs à l'étranger admis dans la couverture des billets	Effets sur l'Italie	Avances sur nantissem.	Comptes courants débiteurs	Billets en circulation	Assignations sur la Banque	Comptes courants productifs et compte courant du Trésor	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1931 Moyenne annuelle .....	5.398.642	3.506.250	3.375.455	1.204.185	178.865	14.679.170	378.928	1.758.307	52,95
1932 Moyenne annuelle .....	5.705.706	1.506.556	4.664.442	1.117.929	122.211	13.460.319	372.512	1.366.760	47,45
1932 Avril .....	5.628.576	1.509.608	4.654.819	958.805	89.938	13.622.104	346.102	1.387.853	46,48
Mai .....	5.631.297	1.487.277	4.709.154	1.062.436	105.550	13.230.060	340.588	1.331.038	47,77
Juin .....	5.655.764	1.432.881	4.660.807	1.313.803	242.854	12.916.643	327.759	1.212.653	49,03
Juillet .....	5.676.359	1.398.422	4.908.377	1.140.110	87.318	13.255.563	377.062	1.377.628	47,13
Août .....	5.714.988	1.388.450	4.753.691	893.787	95.029	13.420.373	363.808	1.382.301	46,87
Septembre .....	5.768.908	1.395.783	4.634.559	1.098.947	95.567	13.348.998	282.597	1.307.397	47,96
Octobre .....	5.796.121	1.402.326	4.766.597	1.193.967	126.378	13.760.846	337.184	1.090.814	47,39
Novembre .....	5.814.633	1.407.848	4.985.069	1.350.208	110.623	13.578.786	307.410	966.461	48,63
Décembre .....	5.829.896	1.351.880	4.872.701	1.081.426	91.133	13.422.771	324.000	1.059.428	48,51
1933 Janvier .....	5.843.355	1.305.729	5.178.966	732.712	71.628	13.580.792	404.122	1.309.918	46,74
Février .....	5.865.163	1.303.604	4.992.018	485.038	55.972	13.350.709	279.305	1.090.800	46,74
Mars .....	6.225.386	912.345	5.013.468	686.098	58.314	12.913.599	305.515	1.333.951	49,05
Avril .....	6.313.601	799.694	4.843.955	579.445	69.498	13.019.255	305.959	1.133.951	49,20
Mai .....	6.528.244	534.718	4.743.623	699.056	64.119	12.860.293	280.121	1.259.534	49,05
Juin .....	6.716.821	368.369	4.627.096	495.348	44.038	12.840.761	256.573	1.345.108	48,99

Taux d'escompte { actuel : 4 %, depuis le 9 janvier 1933.  
précédent : 5 %, depuis le 2 mai 1932.